



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Document de travail No. 255

STRUCTURES FAMILIALES, TRANSFERTS ET ÉPARGNE : EXAMEN

par

Christian Morrisson

Réalisé dans le cadre du programme de recherche :
Réforme de la gouvernance et développement institutionnel



DEVELOPMENT CENTRE WORKING PAPERS

This series of working papers is intended to disseminate the Development Centre's research findings rapidly among specialists in the field concerned. These papers are generally available in the original English or French, with a summary in the other language.

Comments on this paper would be welcome and should be sent to the OECD Development Centre, 2, rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France; or to dev.contact@oecd.org. Documents may be downloaded from: <http://www.oecd.org/dev/wp> or obtained via e-mail (dev.contact@oecd.org).



THE OPINIONS EXPRESSED AND ARGUMENTS EMPLOYED IN THIS DOCUMENT ARE THE SOLE RESPONSIBILITY OF THE AUTHOR AND DO NOT NECESSARILY REFLECT THOSE OF THE OECD OR OF THE GOVERNMENTS OF ITS MEMBER COUNTRIES

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cette série de documents de travail a pour but de diffuser rapidement auprès des spécialistes dans les domaines concernés les résultats des travaux de recherche du Centre de développement. Ces documents ne sont disponibles que dans leur langue originale, anglais ou français ; un résumé du document est rédigé dans l'autre langue.

Tout commentaire relatif à ce document peut être adressé au Centre de développement de l'OCDE, 2, rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France ; ou à dev.contact@oecd.org. Les documents peuvent être téléchargés à partir de : <http://www.oecd.org/dev/wp> ou obtenus via le mél (dev.contact@oecd.org).



LES IDÉES EXPRIMÉES ET LES ARGUMENTS AVANCÉS DANS CE DOCUMENT SONT CEUX DE L'AUTEUR ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT CEUX DE L'OCDE OU DES GOUVERNEMENTS DE SES PAYS MEMBRES

Applications for permission to reproduce or translate all or part of this material should be made to:
Head of Publications Service, OECD
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France

© OCDE 2006

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	4
PRÉFACE	5
RESUMÉ.....	6
SUMMARY	6
I. INTRODUCTION.....	7
II. LE CADRE ANALYTIQUE : STRUCTURES FAMILIALES ET FLUX INTRAFAMILIAUX	10
III. L'IMPACT DES STRUCTURES FAMILIALES ET DES FLUX INTRAFAMILIAUX SUR L'ÉPARGNE DES MÉNAGES.....	22
IV. CONCLUSION.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	36
AUTRES TITRES DANS LA SÉRIE/ OTHER TITLES IN THE SERIES.....	39

REMERCIEMENTS

Le Centre de développement exprime ses remerciements au gouvernement de la Suisse pour le soutien financier apporté au projet qui a conduit à cette étude.

L'auteur souhaite témoigner sa reconnaissance envers Johannes Jutting qui l'a conseillé à de nombreuses reprises pendant la mise au point de ce texte, et envers Alice Sindzingre qui a joué un rôle déterminant dans la préparation de ce document par sa connaissance du sujet et ses commentaires.

PRÉFACE

Augmenter les taux d'épargne et d'investissement dans les pays pauvres est un défi fondamental auquel on est confronté si l'on veut obtenir un effet durable sur la croissance et réduire la pauvreté. Il y a eu beaucoup de discussions dans les débats internationaux au sujet de l'augmentation des capitaux d'origine étrangère grâce à un accroissement des investissements directs ou de l'aide étrangère. Mais on a accordé moins d'attention à une analyse en profondeur des diverses contraintes auxquelles sont confrontés les investisseurs lorsqu'ils veulent créer une nouvelle entreprise ou développer leur activité. Alors que depuis le XIXe siècle les économistes étudient l'épargne et l'investissement des ménages, leur analyse souffre d'une faiblesse majeure dans la mesure où elle se réfère au modèle familial habituel dans les pays occidentaux. Mais les structures familiales de beaucoup de pays en développement sont différentes et beaucoup plus complexes. Il en résulte que les déterminants des capacités des ménages d'épargner et d'investir sont encore très mal connus.

Dans son programme de travail 2005/06, le Centre de développement se focalise sur une meilleure compréhension des obstacles institutionnels qui entravent le développement du secteur privé. Cette étude de Christian Morrisson est la première d'une série de trois papiers qui a pour objectif d'analyser les incitations et les contraintes à l'épargne et l'investissement, en particulier pour les ménages. L'auteur montre clairement que les concepts de « famille » et « ménage » dans certains pays en voie de développement diffèrent considérablement de ceux dans les pays occidentaux. Ces différences font que les décisions d'épargne et d'investissement des membres de la famille ne suivent pas une logique individualiste de maximisation du profit, mais doivent de surcroît prendre en compte de nombreuses contraintes familiales.

Cet examen dans un terrain encore très mal connu par les économistes permet d'ores et déjà d'en tirer deux leçons : premièrement, il en résulte clairement que l'aide extérieure peut jouer seulement un rôle de complément. Dans un contexte où la majorité de ceux qui réussissent, sont en quelque sorte « taxés » par leur parenté, une augmentation des flux de capitaux peut ne pas entraîner un investissement plus durable à long terme. Deuxièmement, les effets des structures familiales sont souvent ambigus : d'un côté elles réduisent l'incitation à épargner et investir, mais de l'autre côté elles représentent souvent le seul filet de sécurité sociale pour les pauvres. Le défi pour les donateurs et les responsables politiques des pays en voie de développement est d'anticiper la réponse des ménages aux politiques visant à accroître l'épargne et l'investissement lorsqu'ils sont soumis à des contraintes institutionnelles fortes.

Louka T. Katseli
Directrice
Centre de développement de l'OCDE
août 2006

RESUMÉ

Cet examen présente une nouvelle approche en ce qui concerne le concept de la famille dans les pays en voie de développement. Cette nouvelle approche prend notamment en compte de nombreuses contraintes familiales auxquelles les membres d'un ménage sont soumis. Cela permet de mieux analyser l'impact des structures familiales et des transferts intrafamiliaux sur l'épargne et l'investissement si décisifs pour la croissance et la réduction de la pauvreté. L'analyse révèle que les structures familiales peuvent entraîner des comportements opportunistes qui entravent l'épargne et l'investissement des ménages. Mais par ailleurs elles représentent aussi souvent le seul système de protection sociale pour les plus pauvres. Le défi politique est d'anticiper la réponse des ménages aux politiques visant à accroître l'épargne et l'investissement lorsqu'ils sont soumis à des contraintes institutionnelles fortes.

SUMMARY

This study shows a new approach concerning the concept of family in developing countries. This new approach notably takes into account numerous family related constraints placed upon members of a household. This allows us to analyse more effectively the impact of family structures and intra-family money transfers on saving and investment, which are important factors for growth and poverty reduction. The study revealed that these family structures can lead to opportunistic behaviour which can hinder saving and investment within households, but they also often provide the only social protection for some of the poorest people. The challenge for politicians will be to anticipate the response from households faced with policies to increase saving and investment when they are subject to such strong institutional constraints.

I. INTRODUCTION

Il existe depuis longtemps un consensus sur le rôle déterminant de l'épargne et de l'investissement pour la croissance. Dans la littérature économique épargne et investissement sont considérés comme une condition indispensable pour la croissance même s'ils ne constituent pas une condition suffisante. Cette relation s'explique facilement : il n'y a pas de croissance sans hausse de la production par actif, or cette hausse est impossible si les rapports capital physique/actif et capital humain/actif n'augmentent pas.

L'épargne et l'investissement jouent un rôle d'autant plus important dans les pays en voie de développement où il y a en général un manque de capital considérable. Il existe une littérature importante sur les choix d'épargne des ménages dans les pays en développement avec des modèles de comportement individuel et des travaux économétriques à partir des enquêtes sur les budgets des ménages dans ces pays. Ces modèles reposent le plus souvent sur les mêmes hypothèses : dans une famille nucléaire (les parents et leurs enfants) le chef de ménage maximise une fonction d'utilité. Parfois les modèles sont adaptés à des contraintes propres à ces pays comme l'incertitude ou la difficulté d'emprunter (Gersovitz, 1998 ; Besley, 1995).

Il y a deux problèmes principaux avec cette approche : premièrement, les modèles dits « classiques » n'expliquent guère pourquoi les taux d'épargne et d'investissement varient beaucoup selon les pays. Tertilt (2005) par exemple montre que parmi les pays en voie de développement situés dans la même zone géographique certains ont des taux d'épargne et d'investissement supérieurs de 50 pour cent à 100 pour cent à ceux d'autres pays en fonction des structures familiales. Ces aspects ne sont généralement pas pris en compte dans ce type d'analyse.

Deuxièmement, les modèles « classiques » supposent que l'épargne privée des ménages se forme dans tous les pays avec les mêmes contraintes et selon les mêmes mécanismes, en faisant l'hypothèse que les structures familiales des pays développés, en particulier celles des pays européens et d'Amérique du nord, sont valables pour le monde entier. Or ces structures sont très différentes selon les sociétés. Par suite les choix d'épargne et d'investissement se font dans des conditions spécifiques selon les pays, et à même revenu par tête, les ménages font des choix différents pour le taux d'épargne comme pour l'allocation de l'épargne entre les investissements possibles.

Le ménage nucléaire ne correspond pas à la réalité pour deux raisons. D'abord la majorité des ménages peuvent être des ménages étendus (qui accueillent des parents, comme les neveux, nièces, oncles, tantes, cousins...) ou des ménages polygames. En second lieu, chaque membre d'un ménage est aussi membre d'un groupe de parenté (ou communauté familiale). Il y a ainsi

pluralité d'appartenances puisque la même personne appartient à un ménage et à un groupe de parenté. Ce groupe se définit comme étant les individus qui se reconnaissent une ligne de filiation commune. Celle-ci détermine entre autre la transmission du nom, de l'héritage et de divers droits (accès à la terre, titres etc.). Les systèmes de parenté diffèrent selon la manière de reconnaître les lignes de filiation (par exemple matrilineaire, patrilineaire). Par ailleurs le mariage joue un rôle clé pour ces groupes parce qu'il représente une relation essentielle parmi les relations d'échange entre groupes. Souvent dans ces groupes de parenté, la filiation ouvre les droits sur le sol et, plus rarement, représente une communauté de vie et de travail.

La complexité vient de ce que les ménages ne sont pas appuyés sur une seule filiation, mais sur une alliance de deux ou plusieurs (en cas de polygamie) membres. Ces ménages peuvent inclure des membres qui appartiennent à des groupes de filiation distincts. Ils sont souvent aussi des unités de production agricole, et peuvent disposer de droits d'accès à la terre. Un groupe de parenté constitue une structure essentielle pour l'épargne des ménages parce que ce groupe est une unité de solidarité : tous les membres du groupe sont liés par un ensemble d'obligations et de droits. Il en résulte pour chaque individu des charges (à cause de l'obligation d'aide à tous les membres du groupe) qu'il doit assumer quelles que soient ses préférences ou celles du couple qu'il a formé. La fréquence dans certains pays en développement de ménages étendus résulte de l'appartenance à un groupe de parenté. Les devoirs d'hospitalité ou d'hébergement de membres du groupe de parenté peuvent constituer une obligation pour tout autre membre du groupe de parenté.

Sindzingre (2005a, 2005b) montre que l'appartenance à un groupe de parenté peut entraîner des coûts et des bénéfices. L'appartenance à un groupe peut empêcher toute épargne et peut créer des coûts importants : par exemple un commerçant célibataire qui a réussi doit héberger de nombreux parents de telle sorte qu'il n'épargne et n'investit rien. La théorie standard des choix consommation/épargne d'un individu n'explique pas cette absence d'épargne. Par ailleurs dans les ménages polygames, même s'ils n'accueillent pas de membres de la parenté, le nombre de personnes à nourrir augmente avec les ressources de l'homme, ce qui peut réduire l'épargne.

Par contre, la même appartenance peut aussi être déterminante pour accéder au crédit ou au capital. Ainsi l'appartenance à un groupe de parenté entraîne des facteurs favorables à l'épargne. Par exemple un ménage nucléaire pauvre qui ne pourrait donner aucun bien en caution, peut emprunter à un membre du groupe immédiatement et à un taux faible ou nul. Si ce ménage vit dans un village, il peut confier son enfant à un parent qui vit en ville et financera l'éducation de cet enfant jusqu'à 18 ans. Celui-ci acquiert un capital humain que ses parents n'auraient jamais pu lui faire obtenir.

La question pertinente qui se pose est de comprendre pourquoi dans certaines sociétés, qui ont connu la croissance, les normes sociales, les structures familiales et les transferts ne sont pas un obstacle à l'épargne et à l'investissement à long terme et pourquoi d'autres sociétés, notamment en Afrique, n'ont pas obtenu de croissance. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de connaître les institutions propres à chaque société. L'objectif de cette étude est alors d'analyser l'importance des structures familiales pour la formation de l'épargne et de l'investissement. Plus précisément cette étude vise à montrer que les structures familiales dans

certaines pays en développement sont très complexes et que la littérature économique sur les comportements des ménages ne tient pas assez compte de ces spécificités.

Deux questions pertinentes s'imposent :

- Comment se font les choix d'épargne des ménages dans un contexte de normes sociales strictes au lieu de libres choix individualistes ?
- Pourquoi certaines normes empêchent l'épargne tandis que d'autres la favorisent ?

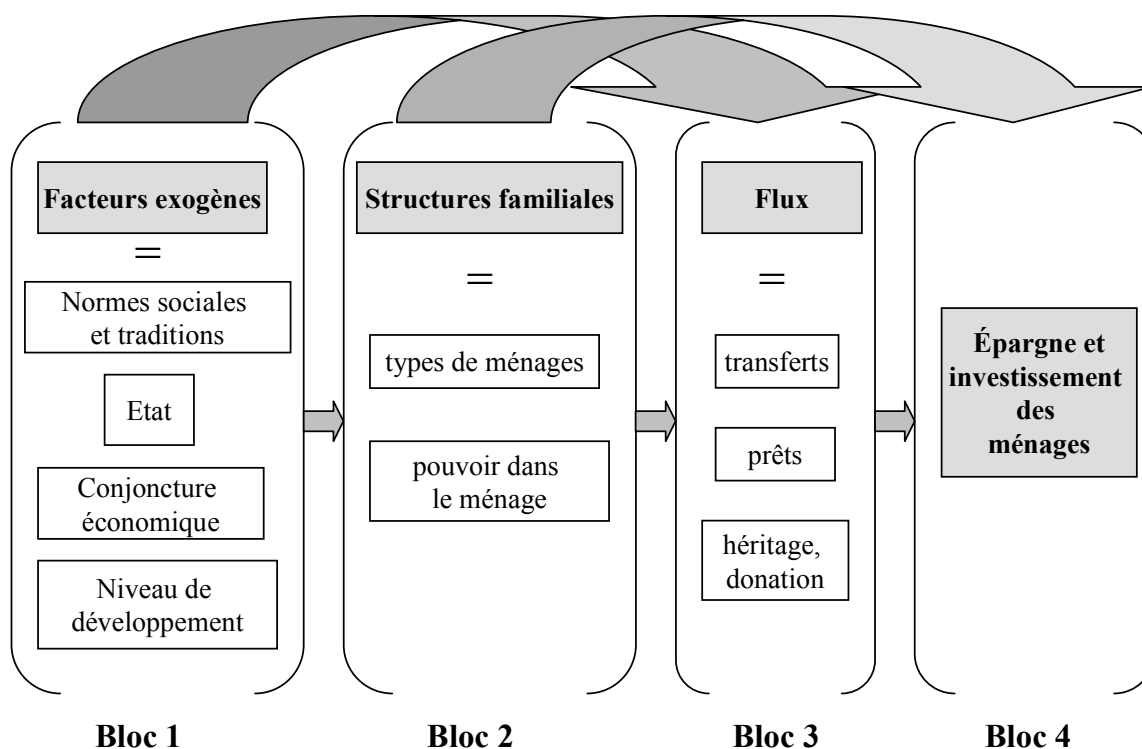
Pour répondre à la première question nous allons décrire dans la section II les structures familiales et les flux entre les ménages (transferts, prêts, héritages). Puis dans la section III nous analyserons l'impact de ces structures et des normes sociales sur l'épargne des ménages et présenterons des hypothèses sur les effets soit favorables soit défavorables de ces normes.

II. LE CADRE ANALYTIQUE : STRUCTURES FAMILIALES ET FLUX INTRAFAMILIAUX

II.1 Les structures familiales

Avant d'analyser les structures des ménages, nous présentons les facteurs exogènes qui influencent ces structures et ces transferts (cf. figure 1).

Figure 1 Le Cadre de l'analyse



Les facteurs exogènes

C'est surtout la tradition qui détermine les normes sociales mais divers facteurs peuvent influencer leur application. D'abord l'État par des lois renforce ou contredit les normes.

L'interdiction du divorce confirme la tradition dans une société où l'on condamne les femmes qui vivent seules et diminue le nombre de ménages monoparentaux. Les lois sur les successions qui imposent l'égalité entre les enfants héritiers vont contre la tradition qui privilégie les garçons. A l'opposé si la loi dispose que seul le mari peut demander des documents administratifs pour sa femme et ses enfants, elle renforce la discrimination des femmes.

Le contexte économique a un effet sur les relations familiales. En cas de crise les relations à l'intérieur du groupe de parenté jouent un rôle important : en l'absence d'allocation chômage l'aide du groupe est le seul moyen pour survivre. En cas de prospérité, ceux qui s'enrichissent multiplient les dons à leur parenté.

L'effet le plus important concerne le long terme parce que, comme le soulignent Lin et Nugent (1995), le niveau de développement a une incidence sur les structures familiales.

Dans les pays pauvres où la chasse, l'élevage et la pêche sont les principales activités pour une grande partie de la société, la terre comme les autres ressources sont détenues en commun et ces activités sont menées par toute la société. A ce stade, le groupe de parenté ou la communauté villageoise, est l'unité de base dans la société. Dans ce cas, l'instabilité du ménage, la polygamie ou le ménage étendu ne diminuent pas éventuellement le taux d'épargne parce que de toute façon le groupe partage de manière codifiée les produits.

Mais dans une seconde étape la terre devient une ressource naturelle relativement rare. La principale activité est désormais l'agriculture, même si l'artisanat, le commerce et les services procurent aussi du travail à une minorité importante de la population. Comme les techniques agricoles sont en général caractérisées par des rendements constants, ou même décroissants (il en va de même pour les services), l'exploitation individuelle ou la micro-entreprise sont aussi, ou plus, efficaces que des unités de production plus grandes. Le chef de ménage décide la coordination, l'allocation des ressources, les incitations de telle sorte que le risque de triche/fraude qui existe dans les activités collectives est évité. Comme le disent Lin et Nugent (1995) « the family household becomes the basic unit of society within which the bulk of economic activity takes place » *idem.*. Ce changement est crucial parce qu'il signifie que le développement économique à ce stade dépend pour une bonne part des structures familiales et des choix des ménages. Nous ne pouvons pas distinguer et séparer choix des micro-entreprises ou unités de production et choix des ménages parce qu'il s'agit souvent de la même unité. Par suite l'épargne du ménage détermine l'investissement de l'exploitation. Les succès (ou les échecs) de l'agriculture, de l'artisanat, des services dépendent des institutions relatives aux ménages et aux parentés.

A un troisième stade, le centre de la production passe du ménage à l'entreprise qui fournit le capital, engage des salariés, les forme, les supervise et les coordonne. Cette situation caractérise les pays développés où le pourcentage de salariés dans la population active atteint 85 pour cent. Mais dans de nombreux pays en développement une large majorité de la population (plus de 70 pour cent au Bangladesh, en Indonésie, au Nigéria, au Pakistan) travaille dans l'agriculture, l'artisanat, le petit commerce et la contribution de ce secteur traditionnel fondé sur la fusion entre ménage et entreprise représente encore une part élevée du PIB.

La typologie des ménages

Le tableau 1 présente les diverses catégories de ménages. La 1^{ière} colonne indique les types de ménages selon le nombre de parents : 2 si monogame, plus de 2 si polygame, 1 si monoparental. Les colonnes 3 et 4 répartissent les ménages entre nucléaires et étendus.

Tableau 1. Typologie des ménages

1	2	3	4
		Nucléaire	Étendu
Monogame	Homogène	a	C
Monogame	Hétérogène	b	D
Polygame		h	E
Monoparental		f	G

Source : Illustration de l'auteur.

Dans le premier cas « monogame nucléaire » (a ou b), il y a uniquement les parents et leurs enfants (plus éventuellement des grands-parents). En revanche un ménage monogame étendu (c ou d) peut comprendre des neveux, des nièces, des oncles, des tantes, des cousins plus ou moins éloignés. Ensuite on distingue les ménages monogames selon qu'ils sont homogènes ou hétérogènes. Dans un cas (a) le père et la mère n'ont pas eu d'enfants avant leur mariage et ils n'ont jamais divorcé. Par suite tous les enfants sont nés après le mariage et sont ceux des deux parents. À l'opposé dans un ménage hétérogène (b) il est possible que les enfants ne soient pas issus des deux parents. C'est le cas si l'homme a eu un enfant d'un mariage précédent, a divorcé et s'est remarié, cet enfant vivant toujours avec lui. Un ménage hétérogène peut être comme un ménage homogène soit nucléaire (b) soit étendu (d).

Un ménage polygame peut être nucléaire (h) dans la mesure où il comprend seulement le chef de ménage, ses épouses et ses enfants, tandis que le ménage polygame étendu (e) accueille d'autres personnes. La distinction entre ménage polygame, homogène ou hétérogène n'a pas de sens puisque les enfants sont issus de mères différentes. Nous avons classé à part les ménages monoparentaux. D'habitude le seul parent est la mère. Selon que celle-ci élève ses enfants uniquement ou accueille d'autres parents, il s'agit d'un ménage nucléaire (f) ou étendu (g).

Le tableau 2 indique plusieurs indicateurs pour appréhender la répartition des ménages entre ces diverses catégories. Dans chaque cas la première colonne indique l'ensemble des ménages considérés, la seconde la ou les catégories choisies dont nous estimons le pourcentage dans la population totale. Par exemple on peut estimer le pourcentage des ménages monogames nucléaires parmi tous les ménages monogames. L'ensemble de ces indicateurs permet de connaître les structures démographiques du point de vue des ménages. On pourrait mentionner aussi les indicateurs démographiques habituels comme le taux de fertilité ou le nombre d'enfants par ménage.

Tableau 2. Indicateurs des ménages

1	2	3
Ménages monogames nucléaires	pourcentage de ménages homogènes	$a/(a+b)$
Ménages monogames étendus	pourcentage de ménages homogènes	$c/(c+d)$
Ménages monogames	pourcentage de ménages monogames nucléaires	$(a+b)/(a+b+c+d)$
Ménages monogames et polygames	pourcentage de ménages polygames	$(e+h)/(a+b+c+d+e+h)$
Tous les ménages	pourcentage de ménages monoparentaux	$(f+g)/\text{nombre total de ménages}$

Source : Illustration de l'auteur.

Ayant proposé une typologie des ménages en fonction de trois critères, nous pouvons la confronter avec les raisons économiques du mariage selon Weiss (1997). Celui-ci donne trois raisons :

- les rendements croissants obtenus si l'on passe d'individus isolés à un couple ;
- les possibilités d'épargner davantage quand les marchés financiers sont imparfaits. Un membre du couple peut investir dans sa formation sans rien gagner grâce au revenu de son conjoint, alors qu'il ne pourrait pas emprunter pour financer cette formation ;
- le partage de biens collectifs, le cas le plus évident étant les dépenses pour les enfants qui procurent une utilité à chaque conjoint.

Cette analyse se réfère implicitement aux institutions relatives aux ménages et aux groupes de parenté. Dans des pays comme ceux d'Europe ou d'Amérique du nord, en considérant uniquement le cas de deux individus qui se marient et ont des enfants. Mais on peut se demander si elle s'applique à la polygamie ou aux ménages étendus.

En passant de la monogamie à la polygamie un chef de ménage bénéficie de rendements croissants. Mais d'habitude les épouses n'ont pas de revenu personnel (ou un revenu très faible), ce qui ne permet pas un partage des risques. Il existe toutefois des exceptions : grâce au commerce certaines femmes peuvent être plus riches que leur mari, d'autres ont des revenus non négligeables en vendant les productions de leur champ. Quant au partage de biens collectifs, il devient la source de conflits : l'épouse la plus jeune a souvent plus d'influence et elle privilégie les dépenses pour ses enfants tandis que les autres épouses préfèrent les leurs. Cette situation est inévitable puisque les enfants sont un bien collectif pour le père, mais non pour les mères. Il en va de même pour le ménage étendu qui profite aussi d'économies d'échelle. Mais les charges supplémentaires empêchent ou réduisent l'épargne. Il n'y a pas de partage des risques, excepté si le parent accueilli a un emploi et verse tout son revenu au chef de ménage, ce qui est rarement le cas. D'habitude les nouveaux membres, y compris les adultes, sont des personnes sans ressources. Comme ces personnes sont prises en charge à cause de la pression sociale et non par altruisme, elles ne représentent pas un bien collectif pour le couple.

Le ménage étendu résulte du choix d'un couple, ce choix peut être volontaire ou selon Mahieu (1990) lié à la « pression communautaire ». Il faut toutefois nuancer cette appréciation :

dans certains cas en fonction des normes de solidarité qui résultent des appartenances aux groupes de parenté, il y a réciprocité. Si le ménage qui accueille peut espérer un jour bénéficier d'une redistribution à son bénéfice, il n'a plus pression.

En revanche la polygamie est un choix du chef de ménage, mais un choix décidé parfois contre sa première épouse. Il existe souvent un écart d'âge important entre la nouvelle épouse et le chef de ménage qui négocie l'union avec son père auquel il verse une dot, et ce dernier force sa fille à accepter.

Ces deux exemples prouvent que l'analyse économique conventionnelle du mariage concerne seulement le mariage dans les sociétés où celui-ci résulte du libre choix des deux conjoints qui ont le même statut et veulent vivre ensemble et le plus souvent avoir et élever des enfants. Ce type de mariage correspond au ménage nucléaire monogame et homogène ou hétérogène.

Mais cette analyse n'a pas de sens lorsque le couple est inséré dans un réseau social (groupe de parenté de plusieurs dizaines de personnes ou communauté villageoise) qui impose de multiples contraintes qu'il s'agisse du choix de l'épouse, ou de l'accueil permanent de parents plus ou moins éloignés. Ces contraintes sont intériorisées par le couple qui s'y soumet. Chaque individu n'a connu depuis son enfance que ce cadre de normes sociales. De plus le non respect de ces normes peut être sanctionné sévèrement.

Cette analyse n'a pas de sens non plus pour la polygamie car celle-ci est fondée sur l'inégalité de statut entre hommes et femmes : c'est le chef de ménage qui décide seul en fonction de ses intérêts, à savoir souvent pour satisfaire le désir de vivre avec une femme qui a 20 à 40 ans de moins que lui, sans renoncer à son premier ménage qui le quitterait, mais qu'il devrait entretenir, en cas de divorce. De nouveau c'est la pression sociale qui explique ce second ou ce troisième mariage : le consentement de la jeune fille, qui a moins de 18 ou 20 ans n'est pas libre, mais imposé par son père. C'est d'ailleurs pour éviter toute résistance que son père la marie le plus tôt possible. En un mot, le mariage ne repose pas sur les libres choix de deux individus qui ont choisi de vivre ensemble en toute indépendance, mais il dépend d'un cadre institutionnel qui en règle tous les aspects.

Les choix des ménages ne dépendent pas seulement de leur catégorie, mais aussi de la répartition du pouvoir entre l'homme et la (les) femme(s). Comme nous le montrons infra (section III), de nombreuses enquêtes prouvent que les choix des femmes ne sont pas les mêmes que ceux des hommes et favorisent plus l'épargne et l'éducation. Il faut donc étudier les facteurs qui expliquent la répartition des pouvoirs au sein du ménage. Les uns sont liés à la répartition des revenus, les autres aux normes sociales.

Dans certains cas le pouvoir des femmes dépend de la part du revenu total qu'elles contrôlent [Anderson et Baland (2002) en apportent la preuve en citant des études empiriques réalisées au Népal, en République Dominicaine et en Turquie]. Pour estimer cette part plusieurs indicateurs sont utiles :

- le pourcentage de femmes mariées qui sont salariées (un emploi même mal payé leur assure un revenu personnel stable) ;

- le pourcentage de femmes qui ont une activité indépendante qui procure un revenu personnel variable comme tout revenu de ce genre d'activité ;
- le pourcentage de femmes en zone rurale qui ont leurs propres cultures commerciales (les cultures autoconsommées ne procurent pas de revenu monétaire).

Mais dans d'autres cas le pouvoir de la femme dépend surtout des normes sociales. Si la tradition des budgets séparés prédomine comme dans beaucoup de sociétés africaines, la femme garde sa liberté de choix pour ses propres revenus. Mais si la tradition, comme dans les zones rurales du nord de l'Inde, interdit à la femme de détenir de l'argent et réserve toute décision de dépense au mari, l'influence de la femme sur les choix du ménage est très faible (Morrisson et Friedrich, 2004).

II.2 Les flux intrafamiliaux

On peut distinguer trois catégories : *i*) les transferts forcés ou volontaires à l'intérieur du groupe de parenté ; *ii*) les prêts ; et, *iii*) les donations et héritages (cf. figure 1).

Les transferts forcés

Il faut d'abord exclure les transferts qui correspondent à une assurance contre le risque ou qui sont volontaires.

Un mécanisme d'assurance fonctionne lorsqu'un ménage dans un village marie sa fille avec un homme d'un autre village éloigné parce que chaque ménage peut venir au secours de l'autre en cas d'accident climatique local qui entraîne une chute de la production. Rosensweig et Stark (1989) en apportent la preuve avec le comportement des paysans du sud de l'Inde : 94 pour cent des femmes de trois villages se sont mariées en-dehors de leur village.

Dans la même perspective Coate et Ravallion (1993) ont proposé un modèle où les individus ont des préférences individualistes et se portent secours parce que chacun sait que s'il n'aide pas un autre individu, personne ne viendra l'aider s'il est de nouveau pauvre. Nous excluons ce genre de transfert qui correspondrait à une prime d'assurance dans les pays développés. Notons cependant que cette distinction a parfois un caractère un peu théorique. Dans la réalité certains transferts se situent aux limites de l'assurance et de la contrainte.

Prenons l'exemple d'un petit commerçant qui est obligé de prendre en charge deux neveux parce que son frère qui est pauvre, sait que son commerce est une réussite. Ce transfert a un caractère forcé incontestable. Mais ce commerçant peut connaître dans quelques années des difficultés. Dans ce cas il sera heureux d'être aidé par son groupe de parenté, ce qui serait exclu s'il a implicitement rompu avec lui en refusant d'accueillir ses neveux. En revanche un transfert est forcé sans restrictions dans le cas d'un fonctionnaire qui envoie régulièrement de l'argent à ses frères au village. Ce fonctionnaire bénéficie d'une garantie d'emploi à vie de telle sorte qu'il n'aura jamais besoin d'être aidé. Il s'agit d'une redistribution forcée, alors que dans le cas précédent le transfert à dominante forcée, répond aussi à un besoin de précaution. Il faut exclure aussi les cas d'altruisme. Celui-ci explique l'envoi d'argent par un fonctionnaire à sa mère pauvre et malade, sans ressources pour se faire soigner. Mais les enquêtes auprès des

donateurs (Mahieu, 1990) montrent que l'altruisme ne peut expliquer qu'une faible proportion des transferts.

Les transferts forcés s'expliquent à la fois par des causes anciennes et récentes. Platteau (2000) montre que cette obligation imposée par la tradition s'explique par le passé des populations d'Afrique subsaharienne. Le plus souvent elles vivaient en sociétés tribales avec une exploitation collective de la terre et de la forêt au lieu de communautés sédentaires avec des exploitations agricoles individuelles. Dans de telles sociétés, des normes égalitaires s'imposent pour trois raisons.

D'abord chacun se soucie plus de sa position relative par rapport aux autres que de son niveau de vie absolu. Par suite tout individu qui s'enrichit suscite la méfiance parce qu'il remet en question l'équilibre social. Ensuite on a peur que cet individu tente d'échapper aux obligations de solidarité : l'accumulation de richesses est considérée comme une conduite antisociale. Enfin dans ces sociétés on croit que tout succès d'un individu résulte de la chance et non pas de son travail. Comme il n'existe pas de revenu « gagné » tout individu riche doit partager avec les autres. Cette tradition s'est maintenue alors que le contexte économique en zone rurale a complètement changé pour diverses raisons.

D'abord il y a dans un village plus de bénéficiaires que de donateurs riches. Ensuite il n'existe pas dans ces pays un système public de transferts pour garantir un revenu minimum aux pauvres. Abolir la tradition sans lui substituer des aides publiques, ce serait parfois laisser mourir de faim les plus pauvres. Cette tradition de redistribution forcée est maintenue par des pressions psychologiques, sociales et par la sanction de la réputation.

L'ouvrage de Platteau (2000) comme l'étude d'un ethnologue, Signer (1990) donnent de nombreuses preuves du caractère forcé des transferts. Ainsi un petit commerçant à Abidjan explique que s'il refuse de donner de l'argent à ses proches parents, ceux-ci s'installent dans le magasin et empêchent les clients d'entrer. L'individu qui a réussi en ville et qui refuse d'aider sa parenté, sera traité en paria lorsqu'il reviendra au village.

Greif (1993) a montré comment en l'occurrence un individu qui fait défaut aux obligations de son groupe, supportera des coûts très élevés en raison de la sanction de réputation. Une autre tradition confirme ce caractère forcé. Dans beaucoup de sociétés africaines l'homme qui reçoit d'une manière imprévue une somme très importante, qui constitue un revenu transitoire, est obligé de dépenser cette somme en invitant tout le village à une grande fête.

Il y a donc une corrélation élevée entre revenu transitoire et consommation transitoire alors que la théorie du revenu permanent (Friedman, 1957) suppose l'absence de corrélation entre ces deux variables comme l'ont prouvé des études empiriques sur les pays développés. Comme il invite des centaines de personnes et pas seulement ses proches et ses amis, ce transfert a un caractère forcé incontestable. Cet exemple illustre la force de la norme égalitariste à l'intérieur de chaque groupe. Mais cette norme ne concerne en rien les autres populations : un riche, pour quelques jours, n'a aucune obligation envers les membres des autres groupes.

Dès lors que ces traditions prédominent dans une société, il est très difficile pour un individu de s'en libérer. La seule solution serait d'échapper aux pressions communautaires par l'éloignement. Le fonctionnaire ivoirien qui est « taxé », selon l'expression de Mahieu, à

Abidjan par son groupe de parenté échappe à toute pression s'il part travailler au Sénégal ou en Europe. Mais dans ce cas il lui sera difficile de revenir dans son village. Il risque d'être rejeté par son groupe de parenté comme par tout le reste du village à moins qu'il négocie les conditions de son retour.

De même l'homme qui épouse une femme d'un autre pays où la dot est conservée par la femme, ne verse rien au père et le couple peut investir cette somme (Edlund et Lagerlof, 2004). Mais à chaque fois il s'agit d'un choix qui coupe définitivement l'homme de son groupe de parenté. Il peut aussi rejeter la coutume sans s'éloigner, mais alors il est harcelé en permanence. Il peut être victime de menaces d'envoûtement ou subir même des dommages à ses biens, voire une agression physique (Mahieu, 1990 ; Signer, 1999). On comprend que très peu d'individus prennent de tels risques et que ces traditions peuvent être mieux respectées que les lois.

Encadré 1 Les pressions communautaires selon Platteau

Platteau (2000) confirme la force des pressions. Celles-ci vont de simples propos au harcèlement, puis à la sorcellerie « most recent studies show that witchcraft accusations and practices continue to play an important role in repressing individual acquisitiveness and mobility in contemporary African rural societies. Some authors even contend that such accusations and practices are on the rise » *idem.*

Platteau donne plusieurs exemples de sorcellerie dans toute l'Afrique subsaharienne. Le fait que celle-ci puisse progresser n'est pas surprenant, puisque avec la sédentarisation des populations rurales, le développement des exploitations individuelles, l'urbanisation, de plus en plus d'individus tentent de se libérer de ces liens communautaires et de l'obligation des transferts. Dans les villages, les individus sont très encadrés. Celui qui transgresse les normes sociales est sanctionné par des pratiques de sorcellerie qui l'excluent de la communauté (si une telle comparaison est possible, son sort est proche de celui d'un catholique excommunié au Moyen Âge). En ville cet encadrement traditionnel disparaît, mais d'autres pressions qui vont de la sorcellerie aux comportements de vengeance ou à la violence, existent. Il ne s'agit plus de pressions bien codifiées, mais elles ne sont pas moins fortes.

Source : Platteau (2000).

Nous disposons de deux genres d'études sur ces transferts. Les premières réalisées par les ethnologues ou les sociologues analysent de petites communautés, voire seulement quelques individus ; les secondes reposent sur des enquêtes et tentent d'estimer le montant des transferts pour une large partie de la population ou pour tout le pays.

Ces transferts forcés sont directs (aide en monnaie, en produits alimentaires ou autres) ou indirects (hébergement de parents, prise en charge de coûts de l'éducation, contributions aux mariages, aux funérailles). Selon les pays africains, leur poids en pourcentage des ressources des ménages et leur forme varient beaucoup. Ils sont plus élevés en Afrique occidentale qu'en Afrique de l'est et à Madagascar. En Afrique occidentale, l'hébergement des jeunes est souvent le transfert le plus lourd tandis qu'en Afrique de l'est la contribution aux mariages représente la première charge, à Madagascar, c'est la participation financière à la cérémonie d'exhumation des morts.

C'est en Afrique occidentale que la pression communautaire est la mieux documentée (pour une synthèse de cette littérature voir Charmes, 1993 et Mahieu, 1990). Le tableau 3 présente les estimations de plusieurs enquêtes en Côte-d'Ivoire. Les transferts directs atteignent

un pourcentage élevé du revenu des ménages en ville (8 à 14 pour cent) où cette obligation pèse sur une large majorité des ménages : presque les trois quart des ménages d'Abidjan en 1985, 80 pour cent en 1980. Ces enquêtes montrent que les dons de produits alimentaires faits lors de visites au village atteignent plus de 40 pour cent des transferts directs. Les ménages urbains sont aussi obligés d'aider les membres de leur village qui leur rendent une « visite », ils leur donnent un billet de 500 ou 1 000 francs CFA et leur remboursent le transport. Que l'on estime tous les transferts directs en pourcentage du revenu ou les transferts monétaires en pourcentage de dépenses, on arrive au même pourcentage pour Abidjan : 8 pour cent.

Tableau 3. Transferts directs en Côte-d'Ivoire

	en % du revenu total	transferts monétaires en % des dépenses	donateurs en % des ménages enquêtés
National 1985	6.7		50.0
dont villes	14.0		55.0
dont Abidjan	8.0		73.0
Abidjan 1980			80.0
Abidjan 1989		8.0	

Source : Mahieu 1990, Enquête 1989.

Mais les transferts indirects sont beaucoup plus importants puisqu'ils atteignent au moins 80 pour cent du total des transferts en Côte-d'Ivoire d'après les enquêtes de 1988-89. Par suite si les transferts directs s'élèvent à 6 pour cent des revenus, la somme des transferts (directs et indirects) dépasserait en moyenne 30 pour cent de ce revenu, ce qui est considérable. Les funérailles et l'hébergement constituent les principaux postes. Il est presque impossible d'éviter une contribution aux funérailles d'un parent, d'un membre de sa communauté (il existe en ville des associations consacrées à l'organisation des funérailles de leurs membres). Cette contribution varie entre 1/5 du revenu mensuel et l'équivalent d'un revenu mensuel s'il s'agit d'un proche parent et si le donateur est un cadre (son statut social l'oblige à donner plus que les autres). D'après l'enquête permanente de 1985-86, 2 à 3 pour cent des dépenses totales des ménages sont consacrées aux funérailles.

L'hébergement, notamment des jeunes, est une charge encore plus lourde. En 1978, 19 pour cent des enfants de moins de 15 ans en milieu urbain, 16 pour cent en milieu rural sont confiés à d'autres personnes que leurs parents. Une autre enquête en 1985 indique des chiffres encore plus élevés, 21 pour cent des enfants de 7-14 ans sont confiés à d'autres ménages (ce pourcentage atteint 25 pour cent en ville). Pour ces enfants, il faut ajouter à la nourriture et aux dépenses liées (eau, électricité, hygiène), les frais de scolarité qui sont souvent élevés.

L'enquête budget-consommation sur Abidjan et les autres villes révèle que le nombre de personnes hébergées est en fonction du revenu du ménage. Plus celui-ci augmente, plus le pourcentage de ménages étendus (dont un ou plusieurs membres sont hébergés) est élevé. Dans le quintile le plus élevé de la population urbaine, le pourcentage d'enfants hébergés parmi tous les enfants du ménage atteint 46 pour cent contre 28 pour cent pour le premier quintile (Mahieu, 1990). Cette obligation s'étend à d'autres personnes : beaucoup de ménages accueillent de jeunes adolescents déscolarisés qui n'ont aucune occupation. Il faut aussi héberger des hôtes

de passage, puis leur payer les frais de transport pour revenir au village et leur confier des cadeaux.

Cette accumulation de charges explique le poids écrasant des transferts. D'après une enquête de 1988-89 sur trois échantillons de ménages ivoiriens, pour 60 pour cent des ménages la somme des transferts dépasserait 40 pour cent des revenus officiels du chef de ménage. Ceux-ci confrontés à de telles dépenses cherchent d'autres ressources : travail des enfants, tâches complémentaires pour le père, trafic ou corruption. La même enquête montre le caractère forcé des transferts. Ainsi la plupart des ménages supportent ces transferts à cause de la contrainte. Ils sont soumis à un système répressif entretenu par la crainte d'être rejetés par la communauté, voire d'être victimes de la sorcellerie.

Les estimations des transferts dans les autres pays d'Afrique occidentale concernent seulement les transferts directs. Le tableau 4 montre qu'ils sont du même ordre qu'en Côte d'Ivoire. Ils varient entre 5 et 10 pour cent du revenu alors qu'en Côte d'Ivoire ils atteignent presque 7 pour cent en 1985. Pour la Guinée et le Tchad, on a estimé la part des transferts dans le revenu des ménages les plus riches, qui comptent beaucoup de fonctionnaires, on atteint 8 à 9 pour cent. Ces enquêtes recensent les destinataires des transferts. Ceux entre générations sont fréquents : une proportion significative est versée aux parents ou aux beaux-parents. D'une manière symétrique, les ménages dont le chef a plus de 60 ans aident en priorité leurs enfants. Comme en Côte d'Ivoire, il faudrait aussi prendre en compte les transferts indirects qui sont beaucoup plus élevés que les transferts directs.

Tableau 4. Les transferts directs en Afrique subsaharienne

	Transferts en % du revenu	Transferts en % du revenu (5 ^e quintile)
Accra 1963	10.0	
Burkina-Faso 1994-95	7.2	
Guinée 1991	4.7	8.3
Sénégal 1994-95	5.7	
Tchad 1995-96	6.2	8.6

Sources : Caldwell, 1987, Charmes, 2003.

En Afrique de l'est et à Madagascar, les transferts semblent moins importants et davantage liés à des cérémonies. Ainsi au Kenya la participation aux mariages entraîne une contribution qui dépend du statut social. A Madagascar la cérémonie de l'exhumation des morts chez les Merinas est la plus importante. D'après une enquête (Sirven, 2004) 70 pour cent de la population des villages y participe. Les invités doivent verser une contribution au chef de ménage qui l'organise pour le dédommager des frais qu'il engage. Mais comme les frais sont élevés, seulement 30 pour cent des ménages enquêtés organisent de telles cérémonies. Pour les ménages c'est une charge significative car ils sont invités plusieurs fois par an. Même si cette solidarité renforce les liens de solidarité entre villageois, elle a été critiquée par des économistes malgaches. Ils lui reprochent de réduire l'épargne monétaire et l'épargne en temps de travail qui pourrait être investie dans la production de biens d'équipement ou d'infrastructures

Les prêts intrafamiliaux

Les prêts du secteur informel sont importants dans beaucoup de pays africains et d'Asie de l'est : ils peuvent atteindre le tiers, voire la moitié, du total des prêts. Parmi ceux-ci les prêts intrafamiliaux (plus exactement entre ménages et entre groupes de parenté) jouent un rôle essentiel parce qu'ils ont des caractères spécifiques et uniques. Ce sont les seuls prêts à taux d'intérêt nul dans de nombreux cas. Le prêteur n'exige pas une garantie (collatéral) comme les prêteurs étrangers au groupe de parenté (Onchan, 1992). Ils sont toujours flexibles : le montant peut être très faible, le calendrier de remboursement variable.

L'absence de garantie est la caractéristique la plus importante parce que c'est le seul type d'emprunt accessible aux pauvres, notamment pour les femmes qui en zone rurale n'ont aucun gage lorsqu'elles n'ont pas le droit de posséder de la terre, ce qui est fréquent. La seule autre solution consiste à emprunter à des banques spécialisées dans ce genre d'opérations et qui n'exigent pas de caution comme la Grameen Bank au Bangladesh ou d'autres banques, telle la BKK en Indonésie.

Les avantages du prêt intrafamilial sont une très bonne connaissance des capacités de l'emprunteur par le prêteur et l'absence de coûts de transaction : aucun document n'est nécessaire, il n'y a aucun délai, la parole donnée suffit. Mais ce genre de prêt ne peut se faire que si un code social très strict assure le remboursement. Le prêt est fondé sur la confiance entre les membres du groupe de parenté. Ce code confère au remboursement le caractère d'une obligation absolue. Tout emprunteur qui ferait défaut serait mis au ban de son groupe. Par suite ce code représente une institution qui assure au créancier la même sécurité qu'une loi que l'État ferait respecter avec rigueur.

Des enquêtes sur les prêts informels en Thaïlande (Onchan, 1992) confirment l'importance des prêts intrafamiliaux. Entre le tiers et la moitié de ces prêts sont accordés par des membres du groupe de parenté ou des amis proches. Les prêteurs connaissent très bien les emprunteurs et leur situation. Ils ne demandent presque jamais de caution. Les taux d'intérêt sont bas et les conditions très flexibles. Ce système fonctionne bien parce que les prêteurs sont assurés d'une sanction sociale sévère en cas de défaut.

Les donations et héritages

Gersovitz (1998) cite trois facteurs : l'altruisme, l'accident (l'individu meurt sans avoir épuisé le capital épargné pour financer ses consommations futures) et le contrôle. Celui-ci correspond à un échange. Le chef de ménage réserve un bien, d'habitude les terres de son exploitation, à un enfant qui l'aide en compensation jusqu'à la fin de sa vie.¹

¹ L'exemple cité par Gersovitz suppose que le chef de ménage dispose de toutes les terres. C'est le cas dans certaines sociétés. Mais il en va autrement lorsque l'épouse ou les épouses ont un droit d'usufruit sur les terres qu'elles exploitent à titre personnel. Dans ce cas la décision de choisir un ou des héritiers prend un caractère collectif. De fait dans les sociétés à groupes de filiation unilinéaire, les décisions concernant les facteurs de production tendent à être collectives.

Gersovitz pense que dans toutes les économies en développement où l'agriculture prédomine, ce troisième facteur joue un rôle important. Il fait l'hypothèse que « the prevalence of the family farm leads to the expectations that bequests may be an important phenomenon relative to the incomes of the bequestors and their heirs » *idem.* Dans ce contexte, les paysans âgés ont besoin de se faire aider par un ou plusieurs enfants. Sinon ils ne pourraient plus produire et n'auraient plus de ressources, le recours à une main-d'œuvre salariée étant exclue par la faiblesse de leurs revenus. Ces contraintes justifient les traditions qui excluent de l'héritage (du moins pour la terre) les filles et qui réservent l'exploitation au fils aîné ou aux fils. Ainsi dans beaucoup de pays en Afrique subsaharienne, les femmes peuvent être privées d'accès à la terre (cf. la base de données dans Jutting *et al.*, 2006).

D'ailleurs dans de nombreuses sociétés il peut arriver qu'il n'y ait pas de « possession » à proprement parler, mais seulement des droits d'accès et dans ce cas les femmes ont souvent des droits d'accès plus limités. Selon les cas le fils aîné, ou les fils, héritent et cette coutume assure leur participation aux travaux agricoles, voire la prise en charge de tous les travaux si les parents ne peuvent plus travailler. Ces traditions pour l'héritage et la propriété foncière sont des institutions très anciennes adaptées à ce contexte. Si l'État impose l'égalité pour l'héritage, il risque de menacer la sécurité des personnes âgées. Comme il n'existe pas de pensions de retraite, celles-ci n'auraient plus de moyens d'existence lorsqu'elles ne peuvent plus travailler.

Les donations dépendent des droits de propriété puisqu'on ne peut donner que ce que l'on possède. Or il existe différents types de droits qui vont de la pleine possession au simple droit d'accès. Les donations peuvent jouer un rôle dans le cas d'une pleine propriété. Par exemple un père peut donner à son fils des terres à exploiter. Si un fils a besoin d'une somme pour payer la dot qu'il est incapable d'épargner, c'est son père qui va lui procurer. Cette épargne des parents devient une réserve pour le jeune couple ou est investie par lui. Mais si la dot va au père de la mariée, cette épargne des parents finance la consommation d'un autre ménage.

Dans les pays où la classe moyenne est réduite parce qu'une large majorité de ménages sont pauvres, les traditions et les législations sur l'héritage sont importantes car elles peuvent faciliter ou freiner l'accumulation qui permet d'éviter la pauvreté à la première génération d'héritiers, de devenir des entrepreneurs ou de développer des exploitations agricoles modernes à la seconde génération.

Ces remarques doivent être nuancées lorsque la situation est plus complexe. Dans certains cas on distingue l'usufruit de la propriété et l'héritage concerne uniquement l'usufruit au bénéfice d'une personne. D'autre part les liens de filiation selon les systèmes matrilineaires ou patrilinéaires en vigueur dans certaines sociétés, déterminent une transmission des biens qui ne suit pas le schéma habituel des pays européens (des parents à tous leurs enfants par parts égales). De plus il faut rappeler que même en Europe ce schéma est relativement récent : en France il date du code civil sous Napoléon, de plus jusqu'au XXe^e siècle il n'était pas toujours respecté dans certains groupes (paysannerie, aristocratie).

III. L'IMPACT DES STRUCTURES FAMILIALES ET DES FLUX INTRAFAMILIAUX SUR L'ÉPARGNE DES MÉNAGES

Il existe de nombreuses études économiques sur l'épargne des ménages, des études démographiques sur les ménages, mais il y a moins de travaux consacrés à l'impact des institutions relatives aux ménages et aux groupes de parenté. En effet l'attention des économistes s'est concentrée sur les choix entre consommation et épargne plutôt que sur le rôle de la démographie et des institutions.

Or notre présentation de la section II laisse penser que les structures démographiques et les transferts déterminés par les normes sociales peuvent jouer un rôle déterminant en matière d'épargne. Ces relations correspondent aux flèches entre les blocs 2, 3 et 4 sur la figure 1. L'objet de cette section III est de présenter un ensemble d'hypothèses sur ce rôle.

III.1 Les hypothèses relatives à l'impact des structures familiales sur l'épargne

Nous pouvons faire quatre hypothèses sur ces effets :

- le ménage homogène est plus favorable à l'épargne que le ménage hétérogène ;
- le ménage nucléaire est plus favorable que le ménage étendu ;
- le ménage monogame est plus favorable que le ménage polygame ; et,
- le ménage avec deux parents est plus favorable que le ménage monoparental.

Ces hypothèses concernent les populations urbaines. En milieu rural, elles s'appliquent ou non selon le contexte. Si les droits de propriété sur la terre sont définis comme en Europe et si l'offre de terre est limitée, ces hypothèses devraient être validées parce que l'augmentation du nombre de personnes ne permet pas d'augmenter significativement la production agricole faute de terre supplémentaire. En revanche elles peuvent être invalidées s'il existe des terres libres et s'il suffit de les cultiver pour acquérir un droit d'usufruit sur ces terres, avec l'accord des autorités villageoises. Dans ce cas il est possible que l'accroissement du nombre d'adultes, par exemple avec la polygamie, permet un accroissement proportionnel des revenus.

Nous allons présenter pour chaque hypothèse les raisons pour lesquelles elle a été avancée. Mais ces raisons ne sont pas des preuves, il reste à vérifier le bien-fondé de chaque hypothèse par des statistiques et des tests économétriques à partir des données d'enquêtes ménages.

Tout ménage hétérogène comprend des enfants qui ne sont pas ceux à la fois du père et de la mère. Soit ces enfants vivent dans le ménage, soit ils sont restés avec l'autre parent. Dans ce

cas, l'autre parent est le plus souvent la mère et le père doit en principe verser une pension alimentaire qui s'ajoute aux dépenses du ménage et réduit l'excédent qui pourrait être épargné. S'il vit avec son père l'enfant risque d'avoir une relation plus ou moins difficile avec la femme de son père. Celle-ci lui accordera moins d'attention, fera en sorte que le ménage dépense moins pour son éducation. Par suite le capital humain acquis par cet enfant risque d'être moins élevé que s'il était l'enfant des deux parents.

Si l'enfant vit avec sa mère, il risque aussi d'acquérir moins de capital comme le montre Weiss (1997). En effet le contrat de mariage ne précise pas d'habitude les obligations du père. Comme celui-ci n'a pas la garde, il ne peut pas surveiller l'usage de la pension qu'il verse et tend à donner moins s'il croit qu'une partie ne bénéficie pas à l'enfant. Il peut aussi réduire la pension parce qu'il essaye de reporter la charge de l'enfant sur sa mère. Enfin il risque de s'intéresser de moins en moins à l'enfant parce qu'il a peu de contacts avec lui. Ainsi de nombreux facteurs se conjuguent pour diminuer le soutien du père aux dépens de l'accumulation d'un capital humain (bonne santé, éducation) par l'enfant.

Par ailleurs des enquêtes menées aux États-Unis (Pezzin et Steinberg Schone, 1999) ont montré que lorsque l'un des deux parents décède, celui qui est veuf/veuve a des relations beaucoup moins confiantes avec les enfants du conjoint qu'avec les siens. En moyenne les donations faites à ces enfants sont deux fois moins élevées que celles aux enfants biologiques. Ces veufs/veuves dépensent beaucoup plus en services que ceux qui ont des enfants biologiques. Ceci est lié au fait que ces enfants biologiques prennent plus soin de leurs parents. Par suite ces veufs/veuves épargnent moins, ce qui réduit l'héritage reçu par les enfants du conjoint. Ces comportements ne sont pas surprenants. Même si les relations sont satisfaisantes entre un parent et ses beaux-enfants, l'altruisme est moins intense dans ce cas que s'il s'agit des enfants biologiques. Il est donc prévisible que les dépenses pour l'éducation et les transferts entre générations soient moins élevées.

Dans plusieurs cas le ménage étendu risque d'avoir moins de capacités d'épargne que le ménage nucléaire. Le ménage étendu comprend des autres membres qui peuvent être un neveu ou un frère de l'un des parents. Ces personnes qui ne font pas partie du ménage nucléaire, se considèrent comme membres du ménage en fonction d'autres références comme le groupe de parenté. Par exemple dans un système de parenté matrilineaire, l'oncle qui est le frère de la mère de l'enfant, peut accueillir celui-ci dans son ménage et tous le considèrent comme membre du ménage. A ressources égales, le ménage étendu pourrait épargner moins que le ménage nucléaire. C'est probable si les non-membres (du ménage nucléaire) qui vivent dans le ménage étendu sont inactifs comme les enfants ou les personnes âgées. Ce ne serait pas le cas dans les pays développés où il existe un système de sécurité sociale très protecteur qui garantit des aides aux inactifs. Mais dans les pays en développement ce système n'existe pas. C'est seulement lorsque les non-membres (du ménage nucléaire) sont des actifs que leur présence ne réduit pas les capacités d'épargne. Or dans les pays africains la majorité des non-membres sont des enfants. Dans ce cas les ménages étendus dépensent pour ces enfants en alimentation, vêtements, frais de scolarité, des sommes qu'ils auraient pu épargner. Il s'agit d'un transfert indirect très important au bénéfice des parents de ces enfants qui se substitue à une épargne personnelle. Mais ce transfert correspond de fait à une épargne sous la forme de capital humain. En revanche les

parents de l'enfant n'ont rien épargné de telle sorte que l'épargne totale des deux ménages est moindre.

Ces ménages caractérisés par un grand nombre de personnes et un ratio enfants/adultes élevé correspondent à la description des ménages pauvres par Lipton et Ravallion (1995) « households with low consumption or income per person are thus typically larger and younger » *idem.*. Lorsque les non-membres sont des actifs, leur présence ne réduit pas en principe les capacités d'épargne. Mais dans certains cas ces actifs peuvent réduire leur offre de travail et par suite l'épargne des ménages. L'exemple de l'Afrique du Sud est intéressant (Bertrand *et al.*, 2001). Le nouveau programme de pensions pour les personnes âgées verse une somme élevée à chaque personne âgée (le double du revenu moyen par habitant). Cette aide a entraîné une nette baisse de l'offre de travail des adultes qui vivent avec ces personnes. Au lieu que celles-ci puissent épargner et consommer plus, elles financent la consommation de loisir des adultes.

En conclusion, nous pouvons préciser cette hypothèse sous cette forme : Le ménage nucléaire est plus favorable à l'épargne que le ménage étendu dès lors que l'accueil de non-membres (du ménage nucléaire) entraîne une hausse du taux de dépendance, soit le pourcentage des non-actifs dans l'effectifs totales.

La situation des ménages polygames peut être, dans un autre contexte, défavorable à l'épargne s'il s'agit d'un ménage qui vit en ville où il est souvent impossible d'augmenter les gains du ménage dans la même proportion que le nombre de personnes. L'homme épouse une première femme, a des enfants, puis après quelques années il épouse une seconde femme. Le nombre de personnes dans le ménage va passer de 5-7 personnes à 10-12 voire plus. S'il épouse plus tard une troisième femme la taille du ménage peut atteindre 15 à 20. Cependant cette augmentation des dépenses peut être compensée par un accroissement comparable des revenus, si le chef de famille est un paysan et s'il peut mettre en culture autant de terre qu'il veut sans faire la moindre dépense parce qu'il existe des terres libres dans son village. Dans ce cas les capacités d'épargne ne sont pas diminuées par la polygamie.

Lorsqu'il s'agit d'un pays où s'applique le code islamique, en principe seuls les hommes ayant des revenus supérieurs à la moyenne peuvent être polygames car si le Coran permet d'avoir au plus quatre femmes, il prescrit de traiter correctement et de manière égale les épouses, ce qui suppose que l'homme ait suffisamment de ressources. Mais certains hommes ne respectent pas cette prescription et même si c'était le cas la polygamie réduit la formation d'une épargne, puisqu'elle accroît les dépenses plus que les revenus, exception faite du cas indiqué supra. D'ailleurs une justification de la polygamie souvent énoncée localement est qu'elle représente un moyen efficace de redistribuer les revenus et d'éviter les inégalités de revenus et de patrimoines.

La polygamie réduit l'épargne pour une seconde raison : parce qu'elle substitue à une épargne investie en biens d'équipement ou en cheptel, une épargne consacrée à l'achat de femmes comme l'a montré Tertilt (2005). Dans presque tous les pays où la polygamie s'est développée (où plus de 10 pour cent des hommes ont plusieurs femmes selon la définition de Tertilt) les hommes doivent verser une somme souvent importante au père de la femme. Pour celui-ci avoir des filles est donc un investissement. Par exemple, un homme après un premier

mariage vers 25 ans, achètera une seconde femme vers 40 ans. Il aura ainsi deux fois plus de filles et celles du second mariage lui assureront des ressources lorsqu'il sera âgé. Tertilt a comparé les variables démographiques et économiques des pays où la polygamie est pratiquée (ce sont 26 pays d'Afrique sub-saharienne plus le Bangladesh et le Koweït) avec celles des pays situés près de l'Équateur (latitude inférieure à 20 degrés) et où la polygamie est interdite. Les taux de fertilité, de croissance démographique sont plus élevés dans les premiers tandis que les taux d'épargne et d'investissement sont très inférieurs, de même que le ratio capital productif/habitant. Edlund et Lagerlof (2004) ont fait la même analyse pour la dot payée au père qui va la consommer. Cette dépense correspond à une épargne qui aurait pu être investie.

Ainsi la polygamie entraîne un effet d'évincement au dépens de l'investissement productif, tout en incitant à avoir beaucoup plus de filles et donc d'enfants. Tertilt a construit un modèle, choisi les valeurs des paramètres d'après les données dans ces deux échantillons de pays et fait des simulations selon que la polygamie est permise ou interdite. Dans le second cas, le taux d'épargne augmente dans une forte proportion. Comme le taux de croissance démographique baisse et comme on investit plus, on obtient à terme un PIB/habitant beaucoup plus élevé.

Un autre aspect important des structures démographiques est le pourcentage et la condition de femmes chefs de ménages parce que celles-ci représentent une proportion plus élevée des ménages pauvres que les autres ménages. Si tous les ménages sont homogènes, nucléaires et monogames, ce pourcentage est faible. Il correspond uniquement au cas des veuves qui ont des enfants à charge ou de veuves plus âgées sans enfant. En revanche s'il y a beaucoup de ménages hétérogènes, ce pourcentage est élevé car on recense dans ce groupe non seulement ces veuves mais aussi :

- les femmes divorcées qui ont des enfants ;
- les femmes séparées qui ont des enfants ; et,
- les femmes qui n'ont jamais eu ni mari ni compagnon, mais qui ont des enfants.

Plus il y a de naissances hors mariage, plus il y a de femmes mères et célibataires. Ainsi aux États-Unis plus de 60 pour cent des femmes noires sont chefs de ménage (Morrisson, 2002). Dans le cas où le père ou les pères n'ont jamais vécu avec la femme, ils n'ont aucune obligation envers les enfants. Il en va de même souvent lorsqu'ils ont vécu en concubinage. C'est seulement le mariage qui procure une garantie d'assistance à la mère pour élever les enfants, du moins si les tribunaux font respecter la loi.

Dans ces conditions, seules les femmes qui sont divorcées et reçoivent des pensions de leurs anciens maris, peuvent avoir assez de ressources pour vivre. Dans tous les autres cas, les femmes sont menacées par la pauvreté et n'ont aucun moyen d'épargner, exception des veuves qui héritent d'un patrimoine suffisant. La situation des femmes divorcées et bénéficiaires d'une pension est plus satisfaisante, mais comme on l'a noté supra, dans ce cas c'est le mari qui doit à la fois entretenir un second ménage et payer la pension pour son premier ménage, de telle

sorte qu'il ne peut épargner autant que s'il n'avait pas divorcé (ou qu'il épargne beaucoup moins).

Dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement le pourcentage de ménages en dessous du seuil de pauvreté parmi les ménages monoparentaux est beaucoup plus élevé que celui parmi les ménages ayant deux parents. Ainsi en 1995, parmi les ménages monoparentaux, 70 pourcent au Royaume-Uni et 80 pourcent en Australie avaient recours à des aides publiques (OCDE, 1998). Par ailleurs, deux enquêtes montrent qu'aux États-Unis les patrimoines détenus par les ménages monoparentaux à la suite d'un divorce sont beaucoup plus faibles (moins de la moitié) que ceux des ménages qui n'ont pas divorcé (Lupton et Smith, 1999). Une enquête nationale en Ouganda analysée par Appleton (1996) confirme ces différences. Celle-ci distingue les femmes seules qui sont mariées (le mari a émigré pour trouver un emploi et envoie des fonds) et celles qui sont veuves, divorcées ou séparées. Parmi les premières, la consommation individuelle est la même que pour les autres. En revanche pour les secondes la consommation individuelle est nettement inférieure ; beaucoup sont en dessous du seuil de pauvreté et ne peuvent rien épargner.

Les quatre hypothèses que nous avons présentées doivent être testées à partir de données micro-économiques. En attendant ces résultats, l'histoire de l'Europe depuis le Haut Moyen Age apporte des arguments en faveur de ces hypothèses.

L'institution du ménage monogame, nucléaire et homogène, date du haut Moyen Age et elle a favorisé un développement économique dès cette époque. Lal (1998) dans son ouvrage consacré aux conséquences de la culture sur les performances économiques à long terme soutient la thèse que la réforme du mariage par le pape Grégoire I au début du VIIe siècle a joué un rôle clé dans l'histoire économique occidentale. Cette réforme a promu le ménage nucléaire monogame au lieu du ménage étendu où plusieurs couples cohabitent. Les jeunes mariés se choisissent librement, le mariage étant fondé sur l'amour réciproque, ils quittent leurs parents et fondent un nouveau ménage. Alors que l'augmentation de la population entraîne le sous-emploi d'une partie des hommes adultes dans le ménage étendu où vivent plusieurs couples, à l'opposé avec le ménage nucléaire cette augmentation fait reporter l'âge du mariage jusqu'au moment où le jeune couple peut être indépendant économiquement. Selon Lal, cette baisse de la natalité par un âge du mariage plus avancé, et éventuellement par le célibat, a permis à l'Europe occidentale, et à elle seule, d'obtenir un surplus économique disponible pour l'investissement, même s'il est faible, alors que partout ailleurs tout surplus était absorbé par la croissance démographique.

III.2 L'hypothèse sur les effets de la répartition des pouvoirs au sein du ménage

Nous proposons d'après les enquêtes sur les choix budgétaires des ménages cette hypothèse : la répartition des dépenses est plus favorable à l'épargne et aux dépenses d'éducation lorsque les choix dépendent plus de la femme.

Encadré 2 L'Impact du ménage monogame, nucléaire et homogène sur le développement agricole au Moyen-Âge

L'analyse par les historiens (Toubert, 2004) du rôle du mariage chrétien et du ménage nucléaire dans le développement de l'agriculture au haut Moyen-Age confirme la thèse de Lal. A cause des grandes invasions des IV-V siècles qui avaient entraîné beaucoup de destructions et d'insécurité, le revenu par habitant était tombé à un niveau très inférieur à celui du II^e siècle. Il correspondait aux niveaux de vie ruraux les plus faibles de nos jours. Mais à partir du VIII^e siècle la production agricole et celle des autres biens par les paysans augmentent et le niveau de vie se relève lentement. Cette amélioration résulte d'une meilleure gestion des grands domaines et de l'accumulation de capital dans l'agriculture. Les nobles et l'Église qui possèdent ces domaines les gèrent mieux. La plus grande partie du domaine est confiée à de petits exploitants tandis que le propriétaire exploite en direct le « domaine ». La part de ce dernier diminue, ce qui est rationnel car il est difficile de surveiller les ouvriers. Les propriétaires louent les terres au lieu de pratiquer le métayage afin d'éviter les sous-déclarations. Comme les rendements étaient constants, voire décroissants, cette préférence pour la petite exploitation de 5-10 hectares était aussi rationnelle. Les propriétaires vendaient une partie du surplus (les paysans payaient leur loyer en produits agricoles) et l'investissaient. Pour une bonne exploitation de ces fermes, les propriétaires avaient besoin de ménages stables car le ménage était l'unité de production qui assurait le loyer et les jours de corvée sur le « domaine ».

Or cette stabilité n'existait pas dans les sociétés franques et germaniques où l'on pratiquait, dans le cadre de ménages étendus ou même du groupe de parenté, diverses formes d'unions ainsi que la répudiation. L'Église a fixé des règles avec un code de la famille (ce terme se réfère à la conception chrétienne du ménage monogame, nucléaire et homogène), que les autorités civiles faisaient respecter. Ce code considérait le mariage comme une institution religieuse, reposant sur le consentement mutuel et libre, avec l'indissolubilité et des interdits en cas de consanguinité. Les hommes et les femmes avaient les mêmes droits dans cette union. L'infanticide et l'avortement étaient interdits. Les époux se devaient fidélité et mutuelle assistance. Cette famille était définie comme nucléaire avec seulement les parents et leurs enfants. Plusieurs de ces principes étaient déjà affirmés par l'Église avant les grandes invasions, mais il fallait les restaurer après de tels bouleversements. Ce code en instaurant le ménage nucléaire, monogame et homogène a assuré la stabilité requise pour une bonne gestion des exploitations agricoles et ce faisant il a favorisé l'augmentation de la production agricole et la formation d'un surplus pour l'investissement de telle sorte que dès les IX-Xe siècles le niveau de vie augmente ainsi que la population totale et en particulier celle des villes.

Source : Toubert 2004.

Les enquêtes sur les ménages montrent une différence de comportement significative entre hommes et femmes parce que celles-ci privilégient dépenses d'éducation et épargne. Le fait que les membres des tontines soient souvent des femmes en témoigne (Anderson et Baland, 2002). Les hommes à l'opposé privilégient les dépenses de consommation, y compris les dépenses inutiles ou nocives comme celles pour les boissons alcoolisées. Plus le machisme domine dans une société, plus les hommes risquent de privilégier les dépenses ostentatoires et d'imposer leurs choix à leurs femmes. La répartition des pouvoirs, liée à celle des revenus, en matière de dépenses entre hommes et femmes est donc une variable clé pour l'épargne des ménages. Il est probable que la propension à épargner du ménage sera, à même revenu, d'autant plus élevée que la part de la femme dans les décisions est plus importante.

Cette hypothèse est confirmée par de nombreux travaux empiriques. A partir de données d'enquêtes sur les ménages au Brésil (Thomas, 1990) montre que plus la part des femmes dans les revenus du ménage (salaires exclus) est élevée, plus la part des dépenses pour l'alimentation est importante, ce qui entraîne pour les enfants un état de santé, des taux de survie meilleurs.

Ainsi le capital santé acquis par les enfants dépend directement de la part des femmes dans la répartition des revenus et par suite des pouvoirs.

Il en va de même en Côte-d'Ivoire d'après deux études de Haddad et Hoddinott, (1994, 1995). D'après l'une, une part plus élevée des femmes dans le revenu du ménage accroît la part de l'alimentation dans les dépenses et diminue celle des repas pris à l'extérieur, des vêtements d'adultes, de l'alcool et des cigarettes. Il en résulte un meilleur état de santé des enfants. Lorsque l'on compare les ménages dont le chef est soit une femme, soit un homme, on constate que dans le premier cas les parts des dépenses pour la nourriture, les vêtements des enfants et les bijoux sont supérieures, dans le second cas les parts des repas et des distractions à l'extérieur, de l'alcool, des cigarettes sont plus élevées. Ces résultats confirment ceux pour le Brésil : l'état de santé et l'éducation des enfants, qui constituent un capital humain, au double sens de ce mot, sont d'autant plus satisfaisants que la part de la femme dans les revenus du ménage est plus élevée.

Il existe toutefois des exceptions : dans certains cas les hommes réservent les revenus d'une culture à des dépenses utiles. En Côte d'Ivoire les normes sociales imposent un emploi favorable aux enfants des revenus de l'igname. Cette culture est l'apanage des hommes, mais ceux-ci dépensent ces revenus uniquement pour l'alimentation de la famille et l'éducation (Duflo et Udry, 2003).

L'analyse des roscas (« rotating savings and credit associations ») par Anderson et Baland (2002) est particulièrement intéressante parce qu'ils ont montré à l'aide d'une enquête au Kenya que la participation à une roscas est une stratégie de la femme pour épargner contre la volonté du mari. En fait il y a un conflit au sein du couple au sujet des choix de dépenses. La femme veut épargner pour acheter de meubles, des appareils ménagers, les uniformes des enfants scolarisés. Comme le mari l'empêche, elle participe à une roscas sans lui dire. Les cotisations versées représentent une épargne illiquide puisqu'elles sont bloquées ; de plus si un membre quitte la roscas, il perd toutes ses cotisations. Ainsi la roscas permet une épargne forcée que le mari découvre souvent le jour où sa femme revient avec le « pot ». Anderson et Baland supposent que les femmes y recourent en fonction de leur pouvoir dans le ménage. Si leur poids, lié à leur revenu personnel, est très faible, elles ne peuvent rien épargner ; s'il est très élevé, elles peuvent épargner seules. Le fait que les taux de participation suivent une courbe en U inversée en fonction de leur part dans le revenu du couple confirme cette hypothèse.

Cette institution qui s'est établie contre le pouvoir des hommes prouve que le ménage n'est pas un centre de décision unique qui maximise une fonction d'utilité comme un individu. En réalité il y a souvent un conflit latent entre l'homme et la femme parce qu'ils ne sont pas d'accord sur le taux d'épargne. Par suite la répartition des pouvoirs est un facteur déterminant pour l'épargne du ménage.

Il est intéressant de comparer les roscas du Kenya avec les « arisans » d'Indonésie (Bournan et Moll, 1992). Il s'agit de la même institution. Elle est très populaire dans toutes les classes de la société. Les fonds épargnés financent l'achat de biens durables (machine à coudre, matériel de cuisine, vélo) ou de machines pour la production. Mais il existe une différence fondamentale avec le Kenya : les hommes y participent aussi souvent que les femmes. Cela

signifie qu'il existe un accord entre l'homme et la femme sur le taux d'épargne et que les hommes, à la différence des africains, veulent épargner autant que les femmes. Cette différence montre que notre hypothèse sur les conséquences de choix par les femmes peut être confirmée par les enquêtes dans certains pays mais contredite dans d'autres pays.

III.3 Les hypothèses sur les effets des transferts intrafamiliaux

Nous proposons deux hypothèses opposées sur ces transferts : la première est que les transferts ont un impact négatif sur l'épargne s'il s'agit de transferts forcés, qui concernent des groupes importants comme l'obligation d'aide envers tous les membres d'un groupe de parenté et s'ils correspondent à des droits sans réciprocité (le bénéficiaire n'a aucune obligation envers le donateur).

La seconde est que les transferts peuvent avoir un effet positif s'il s'agit de transferts volontaires, au sein d'un groupe étroit comme le ménage nucléaire et si tout droit entraîne une obligation.

Les faits qui suivent ont conduit à formuler la première hypothèse. L'accueil de parents, notamment d'enfants, qui représente un transfert indirect, constitue une charge plus lourde que le don direct d'argent. Dès lors que le montant de ces transferts peut atteindre non pas 3 ou 4 pour cent des revenus, mais 20 ou 40 pour cent il est évident qu'il est très difficile d'épargner. Ce sont ces transferts qui empêchent toute épargne dans de nombreux cas comme le confirment des études qualitatives d'ethnologues. Celle de Signer (1990) concerne seulement quelques personnes, mais les déclarations des personnes soumises à la pression communautaire sont claires.

Le premier exemple est celui d'un jeune homme dynamique qui gère des cabines téléphoniques à Bouaké. Il est très travailleur, il évite toute dépense superflue, il est célibataire et n'a pas d'enfant à charge. Mais malgré des bénéfices importants, il ne peut rien épargner. S'il refusait d'aider les « petits frères », ceux-ci occuperaient son magasin et empêcheraient les clients de venir. Il déclare « à la fin du mois je reste sans un seul sou comme tous ceux qui viennent me taper et qui eux ne travaillent pas ». Ces transferts sont forcés : « on doit veiller sur les parents les plus pauvres, sinon ils t'agressent ... on te demande toujours quelque chose et quand tu refuses on te rend la vie infernale ».

Le second est celui d'un employé à Abidjan. Il reçoit un salaire correct, mais il est incapable d'épargner parce qu'il doit héberger des parents et des amis « j'ai nourri, logé, soigné... et enterré. Au nom de la charité et du partage... la retraite pendant ce temps approche inéluctablement, et j'épargne point ».

Une analyse fondée sur une enquête de consommation au Gabon (Rapoport, 1999) révèle que souvent les chefs de familles étendues dépensent plus à l'extérieur en boissons, tabac que les chefs de familles nucléaires et moins pour l'alimentation à domicile. Ce comportement montre l'hostilité des chefs de ménage à l'obligation d'accueillir des parents. Comme ils ne peuvent pas s'y soustraire, ils dépensent plus à l'extérieur parce que leurs parents ignorent ces dépenses.

Cette pression communautaire favorise aussi la corruption. Le fonctionnaire accablé par ces charges familiales est tenté de se faire acheter si l'occasion se présente. Il se procure ainsi des

revenus que personne ne connaît et qu'il peut garder pour lui. Le cas le plus grave est celui du petit commerçant ou de l'artisan : alors que l'investissement de son épargne dans l'entreprise est une condition indispensable pour la croissance de l'entreprise, il se trouve condamné à la stagnation, voire à la faillite, à cause des transferts forcés, comme en témoigne un commerçant interrogé par Signer (1990).

L'impact très négatif des transferts forcés sur l'épargne et l'investissement² a été reconnu depuis longtemps : les spécialistes du développement l'avaient déjà montré il y a une cinquantaine d'années. Lewis (1955) explique comment dans le cadre du groupe de parenté, tout individu qui réussit perd rapidement son supplément de revenu confisqué par les membres plus ou moins éloignés du groupe.

Pour Bauer et Yamey (1957), cette redistribution forcée décourage les individus les plus compétents, capables de gagner plus et d'épargner. Ce système dissuade d'investir dans des sociétés rurales où tout nouvel équipement est visible et suscite aussitôt une forte demande de transferts. Il dissuade aussi les salariés d'accepter des postes élevés parce qu'ils savent qu'ils vont assumer plus de responsabilités, travailler plus uniquement pour reverser leurs gains au groupe sans pouvoir épargner.

Certes l'individu qui réussit peut tenter de cacher sa richesse : Platteau (2000) (5.4) explique comment des paysans au Burkina-Faso préfèrent détenir des liquidités plutôt que des céréales. D'autres disséminent leur bétail : ils en confient une partie à des éleveurs d'autres villages afin d'éviter la pression communautaire. Mais souvent ces stratégies ont beaucoup d'inconvénients et Platteau reconnaît qu'il est probable que les paysans dynamiques vont renoncer à accumuler un capital. Cette réaction qui entraîne la stagnation, ne préoccupe pas les autres paysans : ils pensent que de toute façon leur situation n'aurait pas changé.

La pire conséquence de ces transferts est qu'ils entraînent des mécanismes endogènes : il s'agit d'un processus cumulatif où faible épargne et normes de redistribution s'auto-entretiennent. Il n'y a pas d'incitation à travailler si l'on tolère des comportements opportunistes ou de free-riding tels que l'individu qui ne fait rien accapare une partie du revenu ou de la production d'un membre de sa parenté. Il n'y en a pas non plus à épargner si cette épargne ou le revenu de l'investissement sont accaparés plus tard. Cette tradition conduit au « dilemme du Samaritain », présenté par Besley (1995). Dès lors que chaque individu sait que les autres devront l'assister, voire l'accueillir, s'il est en difficulté, chaque individu n'est plus incité à épargner et investir pour s'assurer un supplément de revenu à l'avenir. Comme conclut Besley « The result is that altruistically linked individuals may actually do worse than if they were selfish » *idem*..

Mais dans un autre contexte les transferts peuvent avoir un impact favorable à l'épargne comme nous l'avons supposé.

² Cet impact sur l'épargne doit se décomposer en deux éléments. Dans un premier temps le donateur soumis à la pression communautaire réserve une partie plus ou moins importante de son revenu aux transferts. Dans un second temps il décide librement de répartir son revenu net entre consommation et épargne. Cette démarche est la même que celle d'un contribuable soumis à un impôt direct. L'épargne est d'autant plus faible que l'impôt est plus élevé et que la propension marginale à épargner augmente avec le revenu disponible.

L'altruisme peut avoir un effet positif. Tout dépend de la taille du groupe concerné. Si les parents dans un ménage nucléaire, homogène et monogame ont un comportement très altruiste à l'égard de leurs enfants, ils vont privilégier les dépenses pour les enfants (alimentation, santé, éducation) et favoriser ainsi l'accumulation de capital humain. D'autre part ils vont épargner pour leur faire des donations et léguer l'héritage le plus important possible. Dans chaque cas, ils réduisent leur propre consommation au bénéfice de leurs enfants et d'une accumulation de capital matériel et humain.

Un tel comportement est plus favorable à l'accumulation de capital matériel et humain que celui de parents qui consomment la totalité de leur revenu et dépensent le moins possible pour l'éducation de leurs enfants. Mais un comportement altruiste dans un ménage étendu peut avoir des effets négatifs à cause de stratégies opportunistes. Si des parents éloignés sont hébergés à titre gratuit pendant des années et s'ils profitent de cette situation pour ne pas travailler, alors le ménage qui les accueille ne peut plus épargner. Ce problème ne se pose pas dans le cadre d'un ménage nucléaire et homogène. Ce type de ménage est le plus adapté pour une relation favorable entre altruisme et épargne parce que ce ménage comprend uniquement les parents et leurs enfants. Par suite les seuls transferts possibles, des parents aux enfants, entraînent une accumulation de capital humain étant donné qu'ils financent une meilleure santé et une meilleure éducation.

Il en va de même ou autrement dans le cadre d'un ménage étendu. Supposons que l'homme accueille en ville ses deux frères. Ceux-ci, qui sont en âge de travailler, peuvent avoir un comportement opportuniste. Ils se font entretenir au lieu de travailler, parce que leur frère est obligé de les recevoir en raison des normes sociales. Mais ce n'est pas toujours le cas, un chef de ménage qui possède une exploitation agricole peut obliger ses frères ou d'autres membres du ménage qui sont présents à travailler et augmenter ainsi sa production de telle sorte qu'il compense le coût de l'hébergement.

Cet exemple prouve que si les comportements opportunistes sont fréquents dans les ménages étendus, ils peuvent cependant être évités. Tout dépend du lien entre droits et obligations. Si tout droit entraîne une obligation, ces comportements ne sont pas possibles. Mais lorsqu'un chef de ménage accueille deux enfants qui sont ses neveux, il est évident que les dépenses d'éducation pour les neveux diminuent les moyens pour éduquer ses propres enfants. Par ailleurs le père des neveux n'est pas obligé d'épargner comme il aurait dû le faire pour l'éducation de ses enfants. Il y a au total une diminution des dépenses pour l'accumulation de capital humain. Si le ménage est hétérogène, les incitations altruistes sont diminuées, de plus le chef de ménage qui doit payer des pensions alimentaires dispose de moins de ressources.

III.4 L'hypothèse sur les effets des prêts intrafamiliaux

Nous pouvons faire l'hypothèse que les prêts intrafamiliaux sont favorables à l'épargne pour deux raisons. Du côté du prêteur il y a une épargne préalable qui exige parfois un réel effort. Des personnes qui en ont bénéficié pour démarrer tiennent à respecter la tradition et à aider des parents plus jeunes, comme ils l'ont été eux-mêmes. Du côté de l'emprunteur, celui-ci peut sortir d'une trappe de pauvreté grâce au prêt. Il n'aurait jamais pu accumuler cette somme, ni emprunter dans le secteur formel parce qu'il ne possède aucun bien comme garantie

(collatéral). Mais dès lors que le prêt lui permet d'accroître son revenu, non seulement il le rembourse, mais il a désormais un revenu suffisant pour épargner.

Les effets induits sur l'épargne sont donc importants et durables, même si le montant du prêt est très faible. En l'absence de banques spécialisées, le prêt intrafamilial est le seul moyen d'emprunter pour un pauvre qui n'a aucune garantie à donner et de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Ce prêt lui permet d'investir dans une activité artisanale ou commerciale, ou d'acheter une machine qui accroît sa productivité dans l'agriculture. Le plus important n'est donc pas le montant du prêt, mais l'effet du seuil qu'il fait franchir, d'un état stationnaire où aucune accumulation n'est possible, à un état dynamique où celle-ci est à la fois possible et autoentretenu. Sans ce prêt, un pauvre ne peut jamais sortir de la trappe de pauvreté.

Toutefois l'idée que les prêts seraient toujours favorables, les transferts défavorables à l'épargne, doit être nuancée. En effet la distinction entre prêt et transfert est délicate comme l'ont montré Fafchamps et Lund (2003) à partir d'une enquête auprès des ménages philippins. Chaque chef de ménage a un réseau de quelques personnes (presque toujours de proches parents) qui peuvent soit lui faire un don soit lui prêter. S'il s'agit d'un prêt, c'est sans intérêt, sans document, sans calendrier pour le remboursement. Parfois la différence avec un don n'est pas nette. En effet le tiers des dons correspond à une relation de réciprocité : la personne qui le reçoit avait fait un don avant à celui qui l'aide. Ces dons réciproques ont une incidence favorable de même que les prêts. A l'inverse certains pourraient dire qu'un prêt est un transfert qui a une contre partie.

Ces prêts permettent aussi l'accumulation de capital humain. Souvent une partie des coûts de l'éducation pour un élève du secondaire ou pour un étudiant est pris en charge non par ses parents mais par un membre plus ou moins éloigné de la famille. Ensuite les envois d'argent par le travailleur qualifié qui a émigré correspondent au remboursement de cette aide qui constitue en réalité un prêt. Les conditions sont les mêmes que pour un prêt qui finance des investissements et le même code social garantit le remboursement.

L'article de Poirine (1997) montre comment un système de prêt implicite permet l'accumulation de capital humain et de capital matériel. L'auteur utilise des enquêtes sur les émigrants de Tonga et Samoa en Australie et en Nouvelle-Zélande pour vérifier ce système. Les parents, au sens large, financent les études longues des jeunes pour leur permettre d'obtenir un emploi qualifié dans ces deux pays. Une fois diplômés les enfants émigrent et envoient régulièrement des fonds à leurs parents. De fait ces envois correspondent au remboursement du financement de leurs études et il s'agit d'un prêt implicite. Ensuite ces émigrés épargnent pour construire une maison ou créer une petite entreprise dans leur île. Parfois ils financent à leur tour les études de leurs enfants ou d'autres jeunes de leur parenté. Une fois revenus chez eux, ils reçoivent à leur tour des transferts de la part de ces jeunes qu'ils ont aidés.

Ce système repose sur la confiance des prêteurs. Mais les émigrés qui ne rembourseraient pas s'exposeraient à des sanctions. En général ils veulent revenir à leur village. Ils y seraient ostracisés s'ils manquaient à leurs obligations, ils ne pourraient pas hériter la terre détenue par leur parenté et bénéficier de la solidarité villageoise lorsqu'ils seront âgés. Ce système de prêt implicite est efficace parce qu'il bénéficie aux prêteurs comme aux emprunteurs, chacun tirant parti d'un avantage comparatif, et il permet une accumulation de capital humain et matériel de

plus en plus importante de génération en génération. Ces prêts au sein d'un même groupe de parenté représentent un cas particulier d'une pratique plus générale. En effet dans certaines sociétés asiatiques où dominent des normes sociales strictes, des prêts en-dehors du groupe de parenté sont également fréquents parce qu'il existe une sanction lourde de réputation en cas de défaut (sur cette sanction cf. Greif, 1993).

Les prêts sont favorables à l'épargne sous une condition, le respect des normes sociales, notamment l'obligation de remboursement. Or d'une société à l'autre les comportements en matière de prêts intrafamiliaux sont très différents. Dans les pays d'Asie de l'est l'obligation de rembourser est strictement respectée, au prix parfois de vrais sacrifices pour toute la famille lorsque celle-ci est pauvre (par exemple consommation réduite en dessous du minimum ou travail des enfants). Dans les pays africains les prêts entre membres de la même parenté sont ou non remboursés selon les cas. Lorsque les normes sociales imposent le remboursement et sont appliquées, les prêts favorisent l'épargne. Mais lorsque les normes ne sont plus respectées, ces prêts ne peuvent plus jouer leur rôle.

Pour les prêts hors du groupe de parenté, les sociétés traditionnelles semblent vulnérables aux comportements opportunistes comme l'a souligné Platteau (2000, 5.4). Les emprunteurs dans les villages ne se sentent pas obligés moralement de rembourser leurs dettes envers de riches paysans parce qu'ils considèrent leur refus comme un moyen légitime de redistribuer les richesses entre les riches (qui ont eu de la chance selon eux) et les pauvres (qui n'en ont pas eu). Évidemment ce comportement dissuade les paysans riches d'accorder des prêts alors que ceux-ci permettraient aux petites exploitations de se développer.

Mais l'obligation de rembourser est respectée dans les sociétés africaines dans certains cas comme le montre La Ferrara (2003). Au Ghana, d'après les enquêtes LSMS elle a constaté que le pourcentage d'emprunteurs qui font défaut parmi ceux qui ont des enfants, est inférieur de 80 pour cent à celui parmi les emprunteurs qui n'ont pas d'enfants. Les premiers respectent leurs obligations par peur des représailles. Aucun de leurs enfants ne pourra jamais obtenir un prêt d'un membre de sa parenté si le père n'a pas remboursé.

III.5 L'hypothèse sur les transferts entre générations

On peut faire l'hypothèse que ces transferts, comme les prêts, sont favorables à l'accumulation de capital. Ces transferts ne concernent pas seulement le capital matériel : on peut aussi transférer un capital de connaissances. L'article de Rosenzweig et Wolpin (1985) montre comment un capital d'expérience agricole est transmis entre deux générations. Ce capital correspond à la connaissance acquise par une longue expérience des variations du climat et des conséquences pour les pratiques culturelles. Seuls les agriculteurs âgés connaissent les techniques les plus efficaces pour faire face aux aléas climatiques.

En Inde, il existe des arrangements informels entre la génération âgée et la plus jeune (qu'il s'agisse des fils ou des maris des filles) qui les associent assez longtemps dans l'exploitation afin que la première génération puisse transmettre son expérience aux jeunes, ce qui serait impossible si les jeunes s'installaient à leur compte dès le départ en achetant ou louant des terres. Dans ce cas de transfert d'expérience, comme lorsque les parents épargnent pour

l'éducation de leurs enfants, le résultat est le même : l'aide des parents permet aux jeunes d'acquérir un capital humain suffisant pour franchir le seuil de pauvreté.

Il en va de même pour le transfert de capital matériel, qu'il s'agisse d'un don des parents à un enfant ou de la dot lorsque celle-ci est conservée par la jeune femme. Ce transfert peut se faire en nature : si un paysan par exemple aide son fils à construire un bâtiment ou un petit barrage. Même dans les pays développés où beaucoup de jeunes ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté, l'aide des parents joue un rôle clé pour le démarrage d'une petite entreprise comme l'ont montré Blanchflower et Oswald (1990) : elle permet à des jeunes de créer une entreprise alors qu'ils n'auraient pas pu emprunter³.

Dès lors que les jeunes sont ainsi aidés par un transfert de capital humain ou matériel, ils s'engagent dans un cercle vertueux : ayant un revenu supérieur au minimum de subsistance, ils peuvent épargner et investir ce qui augmente ensuite leur revenu. Le plus difficile n'est pas de poursuivre sur cette voie, mais de démarrer, de sortir de la trappe de pauvreté qui empêche toute épargne. Les facteurs qui facilitent ces transferts sont nombreux ; système fiscal allégé, absence de formalités juridiques qui entraînent des pertes de temps, des dépenses

On peut supposer qu'un comportement altruiste au sein d'un ménage est d'autant plus probable que les deux personnes sont plus proches par la filiation. En l'occurrence il n'existe pas de plus grande proximité qu'entre parents et enfants. Par suite ce comportement est plus fréquent au sein d'un ménage nucléaire et homogène qu'au sein d'un ménage étendu et hétérogène. Un père est plus enclin à aider ses propres enfants qu'un cousin éloigné ou même que l'enfant que sa femme a eu avant de l'épouser. Cette remarque n'exclut pas l'altruisme au sein d'un ménage étendu. Par exemple une femme peut avoir un comportement altruiste à l'égard du fils de son frère dans un système de parenté matrilineaire. Dans ce cas la norme sociale liée au groupe de parenté incite à l'altruisme. Mais le mari peut avoir d'autres sentiments et le ménage doit faire des arbitrages entre l'aide à ses propres enfants et celle à un neveu. Du coup, l'accord entre les parents va conduire à privilégier une aide à leurs enfants à moins que toute aide soit impossible parce que le ménage a trop de charges à cause de sa taille.

³ L'enquête par Laitner (1997) des transferts entre générations dans les pays développés montre leur importance pour l'accumulation d'un patrimoine. Aux États-Unis les 4/5 du patrimoine des ménages en 1974 sont imputables à ces transferts et 1/5 à l'épargne. Les donations comptent plus, semble-t-il que les héritages : ils atteignent le triple de ceux-ci dans un échantillon de 4600 ménages en 1979. Laitner lui-même à partir d'un échantillon de 1 000 retraités constate que ceux qui accordent beaucoup d'importance à ces transferts, représentent la moitié de l'échantillon ; ils ont un patrimoine nettement plus important que les autres et ils ont beaucoup plus souvent des enfants. Ces résultats prouvent la volonté d'une accumulation de capital sur plusieurs générations grâce aux transferts.

IV. CONCLUSION

Cette enquête présente une nouvelle approche en ce qui concerne le concept de la famille dans les pays en voie de développement. Une analyse critique de la littérature révèle qu'une grande partie de celle-ci se réfère à un ménage de type nucléaire, comme une unité de production qui maximise son bien-être et fait des choix individualistes. Par contre, la situation dans beaucoup de sociétés de pays en développement est tout à fait différente. Le concept de famille y est différent de celui dans les sociétés dites modernes de même que la signification du terme ménage. Ces différences ont des conséquences diverses et importantes sur les comportements d'épargne et d'investissement des membres de la famille par l'intermédiaire des stimulants et des sanctions qui vont avec. Ces incitations peuvent être positives ou négatives.

Les choix d'épargne, dans un contexte où les normes sociales sont strictes et souvent en contradiction avec un comportement individualiste, ne signifient pas un vrai choix d'épargne à proprement parler : le ménage ou l'individu sont soumis à une pression communautaire telle qu'ils doivent assumer des dépenses supplémentaires malgré leurs préférences. Ces dépenses faites, ils font ensuite des choix d'épargne comme un ménage individualiste, mais dans des conditions différentes puisque leur revenu net est plus faible. Dans d'autres cas, le choix d'épargne est déterminé par le cadre institutionnel : l'homme marié qui veut épouser une seconde femme doit épargner une somme importante qu'il verse au père de cette femme et qui sera consommée. Il y a là un effet d'éviction évident aux dépens d'une épargne investie en capital physique ou en cheptel.

Côté positif, il existe aussi des normes qui favorisent l'épargne et l'investissement. Par exemple l'oncle qui accueille et finance l'éducation d'un neveu issu d'un ménage très pauvre permet une accumulation de capital humain impossible sinon. De même le prêt intrafamilial sans intérêt, sans document, sans caution, permet à des ménages très pauvres d'investir puis de rembourser, ce qui correspond à une épargne, alors que ces ménages n'auraient jamais eu accès au crédit dans des conditions normales.

Les chercheurs commencent seulement à considérer ce sujet et il sera souhaitable de faire plus de recherches dans ce domaine dans le futur : Il faudrait les traiter en combinant les connaissances des anthropologues, des sociologues, des politologues et des économistes. Il s'agit là d'un champ de recherche prometteur pendant au moins une décennie.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, S. ET J.-M. BALAND (2002), "The Economics of Roscas and Intrahousehold Resource Allocation", *Quarterly Journal of Economics*, pp. 963-995.
- APPLETON, S. (1996), "Women-Headed Households and Households Welfare : An empirical deconstruction for Uganda", *World Development*, pp. 1811-1827.
- BAUER, P. ET B. YAMEY (1957), *The Economics of Under-Developed Countries*, Cambridge University Press, Cambridge.
- BERTRAND, M., S. MULLAINATHAN ET D. MILLER (2001), *Public Policy and Extended Families: Evidence from South Africa*, mimeo.
- BESLEY, T. (1995), "Saving, Credit and Insurance", *Handbook of Development Economics*, Vol. IIIA, North Holland, Amsterdam.
- BLANCHFLOWER, D. ET J. OSWALD (1990), *What Makes an Entrepreneur?*, mimeo, Dartmouth College.
- BOUMAN, F. ET H. MOLL (1992), "Informal Finance in Indonesia", in: D. ADAMS et D. FITCHETT (eds.), *Informal Finance in Low-Income Countries*, Westview Press, Oxford.
- CALDWELL, J.-C. (1987), "Famine and Africa", Seminar on Mortality and Society in Sub-Saharan Africa, IFORD, Yaoundé.
- CHARMES, J. (1993), "Le capital social in Regards croisés sur le capital social", in J. BALLEET et R. GUILLON (eds.), L' Harmattan, Paris.
- COATE, S. ET M. RAVALLION (1993), "Reciprocity Without Commitment: Characterization and Performance of Mutual Insurance Arrangements", *Journal of Development Economics*, pp. 1-24.
- DUFLO, E. ET C. UDRY (2003), *Intrahousehold Resources Allocation in Côte-d'Ivoire: Social Norms, Separate Accounts and Consumption Choices*, BREAD, W.P. n° 016.
- EDLUND, L. ET N.-P. LAGERLOF (2004), *Implications of Marriage Institutions for Redistribution and Growth*, mimeo, Columbia University.
- FACHCHAMPS, M. ET S. LUND (2003), "Risk-Sharing Network in Rural Philippines", *Journal of Development Economics*, pp. 261-287.
- FERNANDEZ, R. ET D. RODRIK (1991), "Resistance to Reforms: Status Quo Bias in the Presence of Individual-Specific Uncertainty", *American Economic Review*, pp. 1146-1155.
- FRIEDMAN, M. (1957), *A Theory of the Consumption Function*, NBER, Princeton University Press, Princeton.
- GERSOVITZ, M. (1998), "Saving and Development", *Handbook of Development Economics*, Vol. I, North-Holland, Amsterdam.
- GREIF, A. (1993), "Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders' Coalition", *American Economic Review*, pp. 525-548.

- HADDAD, L. ET J. HODDINOTT (1994), "Women's Income and Boy-Girl Anthropometric Status in the Côte-d'Ivoire", *World Development*, pp. 543-553.
- HODDINOTT, J. ET L. HADDAD (1995), "Does Female Income Share Influence Household Expenditures? Evidence from Côte d'Ivoire", *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, pp. 77-96.
- JUTTING, J. ET AL. (2006), *Measuring Gender (In)Equality: Introducing Gender, Institutions and Development Data*, Development Centre Working Paper No. 247, OCDE Centre de développement, Paris.
- LA FERRARRA, H. (2003), *Kin Groups and Reciprocity: A Model of Credit Transactions in Ghana*, BREAD, W.P. n° 027.
- LAITNER, J. (1997), "Intergenerational and Interhousehold Economic Links", *Handbook of Population and Family Economics*, Vol. IA, North-Holland, Amsterdam.
- LAL, D. (1998), *Unintended Consequences: The Impact of Factors Endowments, Culture and Politics on Long-run Performances*, MIT Press, Cambridge.
- LEWIS, A. (1955), *The Theory of Economic Growth*, George Allen and Unwin, London.
- LIN, J. ET J. NUGENT (1995), "Institutions and Economic Development", *Handbook of Development Economics*, Vol. IIIA., North-Holland, Amsterdam.
- LIPTON, M. ET M. RAVAILLON (1995), "Poverty and Policy", *Handbook of Development Economics*, Vol. IIIB, North-Holland, Amsterdam.
- LUPTON, G. ET G. SMITH (1999), "Marriage, Assets and Savings", RAND, Labor and Population Program, WP Series 99-12.
- MAHIEU, F-R. (1990), *Les fondements de la crise économique en Afrique: entre la pression communautaire et le marché international*, L'Harmattan, Paris.
- MORRISSON, C. (2002), *Les politiques anti-pauvreté: diversité ou similitudes ?*, Institut de l'Entreprise, Paris.
- MORRISSON, C. AVEC LA COLL. DE S. FRIEDRICH (2004), *La condition des femmes en Inde, Kenya, Soudan et Tunisie*, Document de travail n° 235, OCDE Centre de développement, Paris.
- MORRISSON, C. ET J. JÜTTING (2005), "Women's Discrimination in Developing Countries: A New Data Set for Better Policies", *World Development*, pp. 1065-1081.
- OCDE (1998), *Combattre l'exclusion*, 3 volumes., OCDE, Paris.
- OONCHAN, T. (1992), "Informal Rural Finance in Thailand", in D. ADAMS et D. FITCHETT (eds.), *Informal Finance in Low-Income Countries*, Westview Press, Oxford.
- PEZZIN, L. ET B. STEINBERGSCHONE (1999), *Parental Marital Disruption and Intergenerational Transfers: An analysis of lone elderly parents and their children*, Demography, pp. 287-297.
- PLATTEAU, J-P. (2000): *Institutions, Social Norms and Economic Development*, Harwood Academic Publishers, Amsterdam.
- POIRINE, B. (1997), "A Theory of Remittances as an Implicit Loan Arrangement", *World Development*, pp. 589-611.
- RAPOPORT, B. (1999), *Altruisme et pression sociale dans la famille gabonaise*, Thèse, Université de Paris I.
- ROSENWEIG, M. ET O. STARK (1989), "Consumption Smoothing, Migration and Marriage: Evidence from Rural India", *Journal of Development Economics*, pp. 905-927.

- ROSENWEIG, M. ET K. WOLPIN (1985), "Specific Experience, Household Structure and Intergenerational Transfers: Farm Family Land and Labor Arrangements in Developing Countries", *Quarterly Journal of Economics*, pp. 961-987.
- SIGNER, D. (1990), *L'économie de la sorcellerie*, mimeo, Centre suisse de recherches scientifiques en Côte-d'Ivoire, Abidjan.
- SINDZINGERE, A. (2005a), *The Multidimensionality of Poverty: an Institutional Perspective*, mimeo, Paris.
- SINDZINGERE, A. (2005b), *Explaining Threshold Effects of Globalization on Poverty*, Research Paper N° 2005/53, WIDER, Helsinki.
- SIRVEN, N. (2004), *Capital social et développement*, Thèse, Université de Bordeaux IV.
- TERTILT, M. (2005), "Polygyny, Fertility and Savings", *Journal of Political Economy*, pp. 1341-1371.
- THOMAS, D. (1990), "Intra-Household Resource Allocation: An inferential approach", *Journal of Human Resources*, pp. 635-664.
- TOUBERT, P. (2004), *L'Europe dans sa première croissance*, Fayard, Paris.
- ULPH, D. (1988), *A General non-Cooperative Nash Model of Household Consumption Behavior*, mimeo, Bristol University, Bristol.
- UNIVERSITÉ NATIONALE DE LA CÔTE D'IVOIRE (1997), *Enquête 1989 : Alimentation et situation économique des ménages à Abidjan*, Faculté des Sciences Economiques, mimeo, Abidjan.
- WEISS, Y. (1997), "The Formation and Dissolution of Families: Why marry? Who marry whom? And what happens upon divorce?", *Handbook of Population and Family Economics*, Vol. IA, North-Holland, Amsterdam.
- WINICK, C. (1956), *Dictionary of Anthropology*, Philosophical Library, New-York.

OTHER TITLES IN THE SERIES/ AUTRES TITRES DANS LA SÉRIE

The former series known as “Technical Papers” and “Webdocs” merged in November 2003 into “Development Centre Working Papers”. In the new series, former Webdocs 1-17 follow former Technical Papers 1-212 as Working Papers 213-229.

All these documents may be downloaded from:

<http://www.oecd.org/dev/wp> or obtained via e-mail (dev.contact@oecd.org).

Working Paper No.1, *Macroeconomic Adjustment and Income Distribution: A Macro-Micro Simulation Model*, by François Bourguignon, William H. Branson and Jaime de Melo, March 1989.

Working Paper No. 2, *International Interactions in Food and Agricultural Policies: The Effect of Alternative Policies*, by Joachim Zietz and Alberto Valdés, April, 1989.

Working Paper No. 3, *The Impact of Budget Retrenchment on Income Distribution in Indonesia: A Social Accounting Matrix Application*, by Steven Keuning and Erik Thorbecke, June 1989.

Working Paper No. 3a, *Statistical Annex: The Impact of Budget Retrenchment*, June 1989.

Document de travail No. 4, *Le Rééquilibrage entre le secteur public et le secteur privé : le cas du Mexique*, par C.-A. Michalet, juin 1989.

Working Paper No. 5, *Rebalancing the Public and Private Sectors: The Case of Malaysia*, by R. Leeds, July 1989.

Working Paper No. 6, *Efficiency, Welfare Effects, and Political Feasibility of Alternative Antipoverty and Adjustment Programs*, by Alain de Janvry and Elisabeth Sadoulet, December 1989.

Document de travail No. 7, *Ajustement et distribution des revenus : application d'un modèle macro-micro au Maroc*, par Christian Morisson, avec la collaboration de Sylvie Lambert et Akiko Suwa, décembre 1989.

Working Paper No. 8, *Emerging Maize Biotechnologies and their Potential Impact*, by W. Burt Sundquist, December 1989.

Document de travail No. 9, *Analyse des variables socio-culturelles et de l'ajustement en Côte d'Ivoire*, par W. Weekes-Vagliani, janvier 1990.

Working Paper No. 10, *A Financial Computable General Equilibrium Model for the Analysis of Ecuador's Stabilization Programs*, by André Fargeix and Elisabeth Sadoulet, February 1990.

Working Paper No. 11, *Macroeconomic Aspects, Foreign Flows and Domestic Savings Performance in Developing Countries: A "State of The Art" Report*, by Anand Chandavarkar, February 1990.

Working Paper No. 12, *Tax Revenue Implications of the Real Exchange Rate: Econometric Evidence from Korea and Mexico*, by Virginia Fierro and Helmut Reisen, February 1990.

Working Paper No. 13, *Agricultural Growth and Economic Development: The Case of Pakistan*, by Naved Hamid and Wouter Tims, April 1990.

Working Paper No. 14, *Rebalancing the Public and Private Sectors in Developing Countries: The Case of Ghana*, by H. Akuoko-Frimpong, June 1990.

Working Paper No. 15, *Agriculture and the Economic Cycle: An Economic and Econometric Analysis with Special Reference to Brazil*, by Florence Contré and Ian Goldin, June 1990.

Working Paper No. 16, *Comparative Advantage: Theory and Application to Developing Country Agriculture*, by Ian Goldin, June 1990.

Working Paper No. 17, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Brazil*, by Bernardo Sorj and John Wilkinson, June 1990.

Working Paper No. 18, *Economic Policies and Sectoral Growth: Argentina 1913-1984*, by Yair Mundlak, Domingo Cavallo, Roberto Domenech, June 1990.

Working Paper No. 19, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize In Mexico*, by Jaime A. Matus Gardea, Arturo Puente Gonzalez and Cristina Lopez Peralta, June 1990.

Working Paper No. 20, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Thailand*, by Suthad Setboonsarng, July 1990.

Working Paper No. 21, *International Comparisons of Efficiency in Agricultural Production*, by Guillermo Flichmann, July 1990.

- Working Paper No. 22, *Unemployment in Developing Countries: New Light on an Old Problem*, by David Turnham and Denizhan Eröcal, July 1990.
- Working Paper No. 23, *Optimal Currency Composition of Foreign Debt: the Case of Five Developing Countries*, by Pier Giorgio Gawronski, August 1990.
- Working Paper No. 24, *From Globalization to Regionalization: the Mexican Case*, by Wilson Peres Núñez, August 1990.
- Working Paper No. 25, *Electronics and Development in Venezuela: A User-Oriented Strategy and its Policy Implications*, by Carlota Perez, October 1990.
- Working Paper No. 26, *The Legal Protection of Software: Implications for Latecomer Strategies in Newly Industrialising Economies (NIEs) and Middle-Income Economies (MIEs)*, by Carlos Maria Correa, October 1990.
- Working Paper No. 27, *Specialization, Technical Change and Competitiveness in the Brazilian Electronics Industry*, by Claudio R. Frischtak, October 1990.
- Working Paper No. 28, *Internationalization Strategies of Japanese Electronics Companies: Implications for Asian Newly Industrializing Economies (NIEs)*, by Bundo Yamada, October 1990.
- Working Paper No. 29, *The Status and an Evaluation of the Electronics Industry in Taiwan*, by Gee San, October 1990.
- Working Paper No. 30, *The Indian Electronics Industry: Current Status, Perspectives and Policy Options*, by Ghayur Alam, October 1990.
- Working Paper No. 31, *Comparative Advantage in Agriculture in Ghana*, by James Pickett and E. Shaeeldin, October 1990.
- Working Paper No. 32, *Debt Overhang, Liquidity Constraints and Adjustment Incentives*, by Bert Hofman and Helmut Reisen, October 1990.
- Working Paper No. 34, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Indonesia*, by Hidjat Nataatmadja *et al.*, January 1991.
- Working Paper No. 35, *Changing Comparative Advantage in Thai Agriculture*, by Ammar Siamwalla, Suthad Setboonsarng and Prasong Werakarnjanapongs, March 1991.
- Working Paper No. 36, *Capital Flows and the External Financing of Turkey's Imports*, by Ziya Önis and Süleyman Özmucur, July 1991.
- Working Paper No. 37, *The External Financing of Indonesia's Imports*, by Glenn P. Jenkins and Henry B.F. Lim, July 1991.
- Working Paper No. 38, *Long-term Capital Reflow under Macroeconomic Stabilization in Latin America*, by Beatriz Armendariz de Aghion, July 1991.
- Working Paper No. 39, *Buybacks of LDC Debt and the Scope for Forgiveness*, by Beatriz Armendariz de Aghion, July 1991.
- Working Paper No. 40, *Measuring and Modelling Non-Tariff Distortions with Special Reference to Trade in Agricultural Commodities*, by Peter J. Lloyd, July 1991.
- Working Paper No. 41, *The Changing Nature of IMF Conditionality*, by Jacques J. Polak, August 1991.
- Working Paper No. 42, *Time-Varying Estimates on the Openness of the Capital Account in Korea and Taiwan*, by Helmut Reisen and Hélène Yèches, August 1991.
- Working Paper No. 43, *Toward a Concept of Development Agreements*, by F. Gerard Adams, August 1991.
- Document de travail No. 44, *Le Partage du fardeau entre les créanciers de pays débiteurs défaillants*, par Jean-Claude Berthélemy et Ann Vourc'h, septembre 1991.
- Working Paper No. 45, *The External Financing of Thailand's Imports*, by Supote Chunanunthathum, October 1991.
- Working Paper No. 46, *The External Financing of Brazilian Imports*, by Enrico Colombatto, with Elisa Luciano, Luca Gargiulo, Pietro Garibaldi and Giuseppe Russo, October 1991.
- Working Paper No. 47, *Scenarios for the World Trading System and their Implications for Developing Countries*, by Robert Z. Lawrence, November 1991.
- Working Paper No. 48, *Trade Policies in a Global Context: Technical Specifications of the Rural/Urban-North/South (RUNS) Applied General Equilibrium Model*, by Jean-Marc Burniaux and Dominique van der Mensbrugge, November 1991.
- Working Paper No. 49, *Macro-Micro Linkages: Structural Adjustment and Fertilizer Policy in sub-Saharan Africa*, by Jean-Marc Fontaine with the collaboration of Alice Sindzingre, December 1991.
- Working Paper No. 50, *Aggregation by Industry in General Equilibrium Models with International Trade*, by Peter J. Lloyd, December 1991.
- Working Paper No. 51, *Policy and Entrepreneurial Responses to the Montreal Protocol: Some Evidence from the Dynamic Asian Economies*, by David C. O'Connor, December 1991.
- Working Paper No. 52, *On the Pricing of LDC Debt: an Analysis Based on Historical Evidence from Latin America*, by Beatriz Armendariz de Aghion, February 1992.
- Working Paper No. 53, *Economic Regionalisation and Intra-Industry Trade: Pacific-Asian Perspectives*, by Kiichiro Fukasaku, February 1992.
- Working Paper No. 54, *Debt Conversions in Yugoslavia*, by Mojmir Mrak, February 1992.
- Working Paper No. 55, *Evaluation of Nigeria's Debt-Relief Experience (1985-1990)*, by N.E. Ogbé, March 1992.
- Document de travail No. 56, *L'Expérience de l'allègement de la dette du Mali*, par Jean-Claude Berthélemy, février 1992.
- Working Paper No. 57, *Conflict or Indifference: US Multinationals in a World of Regional Trading Blocs*, by Louis T. Wells, Jr., March 1992.
- Working Paper No. 58, *Japan's Rapidly Emerging Strategy Toward Asia*, by Edward J. Lincoln, April 1992.
- Working Paper No. 59, *The Political Economy of Stabilization Programmes in Developing Countries*, by Bruno S. Frey and Reiner Eichenberger, April 1992.
- Working Paper No. 60, *Some Implications of Europe 1992 for Developing Countries*, by Sheila Page, April 1992.

- Working Paper No. 61, *Taiwanese Corporations in Globalisation and Regionalisation*, by Gee San, April 1992.
- Working Paper No. 62, *Lessons from the Family Planning Experience for Community-Based Environmental Education*, by Winifred Weekes-Vagliani, April 1992.
- Working Paper No. 63, *Mexican Agriculture in the Free Trade Agreement: Transition Problems in Economic Reform*, by Santiago Levy and Sweder van Wijnbergen, May 1992.
- Working Paper No. 64, *Offensive and Defensive Responses by European Multinationals to a World of Trade Blocs*, by John M. Stopford, May 1992.
- Working Paper No. 65, *Economic Integration in the Pacific Region*, by Richard Drobnick, May 1992.
- Working Paper No. 66, *Latin America in a Changing Global Environment*, by Winston Fritsch, May 1992.
- Working Paper No. 67, *An Assessment of the Brady Plan Agreements*, by Jean-Claude Berthélemy and Robert Lensink, May 1992.
- Working Paper No. 68, *The Impact of Economic Reform on the Performance of the Seed Sector in Eastern and Southern Africa*, by Elizabeth Cromwell, June 1992.
- Working Paper No. 69, *Impact of Structural Adjustment and Adoption of Technology on Competitiveness of Major Cocoa Producing Countries*, by Emily M. Bloomfield and R. Antony Lass, June 1992.
- Working Paper No. 70, *Structural Adjustment and Moroccan Agriculture: an Assessment of the Reforms in the Sugar and Cereal Sectors*, by Jonathan Kydd and Sophie Thoyer, June 1992.
- Document de travail No. 71, *L'Allègement de la dette au Club de Paris : les évolutions récentes en perspective*, par Ann Vourc'h, juin 1992.
- Working Paper No. 72, *Biotechnology and the Changing Public/Private Sector Balance: Developments in Rice and Cocoa*, by Carliene Brenner, July 1992.
- Working Paper No. 73, *Namibian Agriculture: Policies and Prospects*, by Walter Elkan, Peter Amutenya, Jochbeth Andima, Robin Sherbourne and Eline van der Linden, July 1992.
- Working Paper No. 74, *Agriculture and the Policy Environment: Zambia and Zimbabwe*, by Doris J. Jansen and Andrew Rukovo, July 1992.
- Working Paper No. 75, *Agricultural Productivity and Economic Policies: Concepts and Measurements*, by Yair Mundlak, August 1992.
- Working Paper No. 76, *Structural Adjustment and the Institutional Dimensions of Agricultural Research and Development in Brazil: Soybeans, Wheat and Sugar Cane*, by John Wilkinson and Bernardo Sorj, August 1992.
- Working Paper No. 77, *The Impact of Laws and Regulations on Micro and Small Enterprises in Niger and Swaziland*, by Isabelle Joumard, Carl Liedholm and Donald Mead, September 1992.
- Working Paper No. 78, *Co-Financing Transactions between Multilateral Institutions and International Banks*, by Michel Bouchet and Amit Ghose, October 1992.
- Document de travail No. 79, *Allègement de la dette et croissance : le cas mexicain*, par Jean-Claude Berthélemy et Ann Vourc'h, octobre 1992.
- Document de travail No. 80, *Le Secteur informel en Tunisie : cadre réglementaire et pratique courante*, par Abderrahman Ben Zakour et Farouk Kria, novembre 1992.
- Working Paper No. 81, *Small-Scale Industries and Institutional Framework in Thailand*, by Naruemol Bunjongjit and Xavier Oudin, November 1992.
- Working Paper No. 81a, *Statistical Annex: Small-Scale Industries and Institutional Framework in Thailand*, by Naruemol Bunjongjit and Xavier Oudin, November 1992.
- Document de travail No. 82, *L'Expérience de l'allègement de la dette du Niger*, par Ann Vourc'h et Maina Boukar Moussa, novembre 1992.
- Working Paper No. 83, *Stabilization and Structural Adjustment in Indonesia: an Intertemporal General Equilibrium Analysis*, by David Roland-Holst, November 1992.
- Working Paper No. 84, *Striving for International Competitiveness: Lessons from Electronics for Developing Countries*, by Jan Maarten de Vet, March 1993.
- Document de travail No. 85, *Micro-entreprises et cadre institutionnel en Algérie*, par Hocine Benissad, mars 1993.
- Working Paper No. 86, *Informal Sector and Regulations in Ecuador and Jamaica*, by Emilio Klein and Victor E. Tokman, August 1993.
- Working Paper No. 87, *Alternative Explanations of the Trade-Output Correlation in the East Asian Economies*, by Colin I. Bradford Jr. and Naomi Chakwin, August 1993.
- Document de travail No. 88, *La Faisabilité politique de l'ajustement dans les pays africains*, par Christian Morrisson, Jean-Dominique Lafay et Sébastien Dessus, novembre 1993.
- Working Paper No. 89, *China as a Leading Pacific Economy*, by Kiichiro Fukasaku and Mingyuan Wu, November 1993.
- Working Paper No. 90, *A Detailed Input-Output Table for Morocco, 1990*, by Maurizio Bussolo and David Roland-Holst, November 1993.
- Working Paper No. 91, *International Trade and the Transfer of Environmental Costs and Benefits*, by Hiro Lee and David Roland-Holst, December 1993.
- Working Paper No. 92, *Economic Instruments in Environmental Policy: Lessons from the OECD Experience and their Relevance to Developing Economies*, by Jean-Philippe Barde, January 1994.
- Working Paper No. 93, *What Can Developing Countries Learn from OECD Labour Market Programmes and Policies?*, by Åsa Sohlman with David Turnham, January 1994.

- Working Paper No. 94, *Trade Liberalization and Employment Linkages in the Pacific Basin*, by Hiro Lee and David Roland-Holst, February 1994.
- Working Paper No. 95, *Participatory Development and Gender: Articulating Concepts and Cases*, by Winifred Weekes-Vagliani, February 1994.
- Document de travail No. 96, *Promouvoir la maîtrise locale et régionale du développement : une démarche participative à Madagascar*, par Philippe de Rham et Bernard Lecomte, juin 1994.
- Working Paper No. 97, *The OECD Green Model: an Updated Overview*, by Hiro Lee, Joaquim Oliveira-Martins and Dominique van der Mensbrugge, August 1994.
- Working Paper No. 98, *Pension Funds, Capital Controls and Macroeconomic Stability*, by Helmut Reisen and John Williamson, August 1994.
- Working Paper No. 99, *Trade and Pollution Linkages: Piecemeal Reform and Optimal Intervention*, by John Beghin, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, October 1994.
- Working Paper No. 100, *International Initiatives in Biotechnology for Developing Country Agriculture: Promises and Problems*, by Carliene Brenner and John Komen, October 1994.
- Working Paper No. 101, *Input-based Pollution Estimates for Environmental Assessment in Developing Countries*, by Sébastien Dessus, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, October 1994.
- Working Paper No. 102, *Transitional Problems from Reform to Growth: Safety Nets and Financial Efficiency in the Adjusting Egyptian Economy*, by Mahmoud Abdel-Fadil, December 1994.
- Working Paper No. 103, *Biotechnology and Sustainable Agriculture: Lessons from India*, by Ghayur Alam, December 1994.
- Working Paper No. 104, *Crop Biotechnology and Sustainability: a Case Study of Colombia*, by Luis R. Sanint, January 1995.
- Working Paper No. 105, *Biotechnology and Sustainable Agriculture: the Case of Mexico*, by José Luis Solleiro Rebolledo, January 1995.
- Working Paper No. 106, *Empirical Specifications for a General Equilibrium Analysis of Labor Market Policies and Adjustments*, by Andréa Maechler and David Roland-Holst, May 1995.
- Document de travail No. 107, *Les Migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des Maliens de France*, par Christophe Daum, juillet 1995.
- Document de travail No. 108, *Ouverture et croissance industrielle en Chine : étude empirique sur un échantillon de villes*, par Sylvie Démurger, septembre 1995.
- Working Paper No. 109, *Biotechnology and Sustainable Crop Production in Zimbabwe*, by John J. Woodend, December 1995.
- Document de travail No. 110, *Politiques de l'environnement et libéralisation des échanges au Costa Rica : une vue d'ensemble*, par Sébastien Dessus et Maurizio Bussolo, février 1996.
- Working Paper No. 111, *Grow Now/Clean Later, or the Pursuit of Sustainable Development?*, by David O'Connor, March 1996.
- Working Paper No. 112, *Economic Transition and Trade-Policy Reform: Lessons from China*, by Kiichiro Fukasaku and Henri-Bernard Solignac Lecomte, July 1996.
- Working Paper No. 113, *Chinese Outward Investment in Hong Kong: Trends, Prospects and Policy Implications*, by Yun-Wing Sung, July 1996.
- Working Paper No. 114, *Vertical Intra-industry Trade between China and OECD Countries*, by Lisbeth Hellvin, July 1996.
- Document de travail No. 115, *Le Rôle du capital public dans la croissance des pays en développement au cours des années 80*, par Sébastien Dessus et Rémy Herrera, juillet 1996.
- Working Paper No. 116, *General Equilibrium Modelling of Trade and the Environment*, by John Beghin, Sébastien Dessus, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, September 1996.
- Working Paper No. 117, *Labour Market Aspects of State Enterprise Reform in Viet Nam*, by David O'Connor, September 1996.
- Document de travail No. 118, *Croissance et compétitivité de l'industrie manufacturière au Sénégal*, par Thierry Latreille et Aristomène Varoudakis, octobre 1996.
- Working Paper No. 119, *Evidence on Trade and Wages in the Developing World*, by Donald J. Robbins, December 1996.
- Working Paper No. 120, *Liberalising Foreign Investments by Pension Funds: Positive and Normative Aspects*, by Helmut Reisen, January 1997.
- Document de travail No. 121, *Capital Humain, ouverture extérieure et croissance : estimation sur données de panel d'un modèle à coefficients variables*, par Jean-Claude Berthélemy, Sébastien Dessus et Aristomène Varoudakis, janvier 1997.
- Working Paper No. 122, *Corruption: The Issues*, by Andrew W. Goudie and David Stasavage, January 1997.
- Working Paper No. 123, *Outflows of Capital from China*, by David Wall, March 1997.
- Working Paper No. 124, *Emerging Market Risk and Sovereign Credit Ratings*, by Guillermo Larraín, Helmut Reisen and Julia von Maltzan, April 1997.
- Working Paper No. 125, *Urban Credit Co-operatives in China*, by Eric Girardin and Xie Ping, August 1997.
- Working Paper No. 126, *Fiscal Alternatives of Moving from Unfunded to Funded Pensions*, by Robert Holzmann, August 1997.
- Working Paper No. 127, *Trade Strategies for the Southern Mediterranean*, by Peter A. Petri, December 1997.
- Working Paper No. 128, *The Case of Missing Foreign Investment in the Southern Mediterranean*, by Peter A. Petri, December 1997.
- Working Paper No. 129, *Economic Reform in Egypt in a Changing Global Economy*, by Joseph Licari, December 1997.

- Working Paper No. 130, *Do Funded Pensions Contribute to Higher Aggregate Savings? A Cross-Country Analysis*, by Jeanine Bailliu and Helmut Reisen, December 1997.
- Working Paper No. 131, *Long-run Growth Trends and Convergence Across Indian States*, by Rayaprolu Nagaraj, Aristomène Varoudakis and Marie-Ange Véganzonès, January 1998.
- Working Paper No. 132, *Sustainable and Excessive Current Account Deficits*, by Helmut Reisen, February 1998.
- Working Paper No. 133, *Intellectual Property Rights and Technology Transfer in Developing Country Agriculture: Rhetoric and Reality*, by Carliene Brenner, March 1998.
- Working Paper No. 134, *Exchange-rate Management and Manufactured Exports in Sub-Saharan Africa*, by Khalid Sekkat and Aristomène Varoudakis, March 1998.
- Working Paper No. 135, *Trade Integration with Europe, Export Diversification and Economic Growth in Egypt*, by Sébastien Dessus and Akiko Suwa-Eisenmann, June 1998.
- Working Paper No. 136, *Domestic Causes of Currency Crises: Policy Lessons for Crisis Avoidance*, by Helmut Reisen, June 1998.
- Working Paper No. 137, *A Simulation Model of Global Pension Investment*, by Landis MacKellar and Helmut Reisen, August 1998.
- Working Paper No. 138, *Determinants of Customs Fraud and Corruption: Evidence from Two African Countries*, by David Stasavage and Cécile Daubrée, August 1998.
- Working Paper No. 139, *State Infrastructure and Productive Performance in Indian Manufacturing*, by Arup Mitra, Aristomène Varoudakis and Marie-Ange Véganzonès, August 1998.
- Working Paper No. 140, *Rural Industrial Development in Viet Nam and China: A Study in Contrasts*, by David O'Connor, September 1998.
- Working Paper No. 141, *Labour Market Aspects of State Enterprise Reform in China*, by Fan Gang, Maria Rosa Lunati and David O'Connor, October 1998.
- Working Paper No. 142, *Fighting Extreme Poverty in Brazil: The Influence of Citizens' Action on Government Policies*, by Fernanda Lopes de Carvalho, November 1998.
- Working Paper No. 143, *How Bad Governance Impedes Poverty Alleviation in Bangladesh*, by Rehman Sobhan, November 1998.
- Document de travail No. 144, *La libéralisation de l'agriculture tunisienne et l'Union européenne: une vue prospective*, par Mohamed Abdelbasset Chemingui et Sébastien Dessus, février 1999.
- Working Paper No. 145, *Economic Policy Reform and Growth Prospects in Emerging African Economies*, by Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney and Aristomène Varoudakis, March 1999.
- Working Paper No. 146, *Structural Policies for International Competitiveness in Manufacturing: The Case of Cameroon*, by Ludvig Söderling, March 1999.
- Working Paper No. 147, *China's Unfinished Open-Economy Reforms: Liberalisation of Services*, by Kiichiro Fukasaku, Yu Ma and Qiumei Yang, April 1999.
- Working Paper No. 148, *Boom and Bust and Sovereign Ratings*, by Helmut Reisen and Julia von Maltzan, June 1999.
- Working Paper No. 149, *Economic Opening and the Demand for Skills in Developing Countries: A Review of Theory and Evidence*, by David O'Connor and Maria Rosa Lunati, June 1999.
- Working Paper No. 150, *The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-off: Empirical Evidence from African Growth Episodes*, by Jean-Claude Berthélemy and Ludvig Söderling, July 1999.
- Working Paper No. 151, *Gender, Human Capital and Growth: Evidence from Six Latin American Countries*, by Donald J. Robbins, September 1999.
- Working Paper No. 152, *The Politics and Economics of Transition to an Open Market Economy in Viet Nam*, by James Riedel and William S. Turley, September 1999.
- Working Paper No. 153, *The Economics and Politics of Transition to an Open Market Economy: China*, by Wing Thye Woo, October 1999.
- Working Paper No. 154, *Infrastructure Development and Regulatory Reform in Sub-Saharan Africa: The Case of Air Transport*, by Andrea E. Goldstein, October 1999.
- Working Paper No. 155, *The Economics and Politics of Transition to an Open Market Economy: India*, by Ashok V. Desai, October 1999.
- Working Paper No. 156, *Climate Policy Without Tears: CGE-Based Ancillary Benefits Estimates for Chile*, by Sébastien Dessus and David O'Connor, November 1999.
- Document de travail No. 157, *Dépenses d'éducation, qualité de l'éducation et pauvreté : l'exemple de cinq pays d'Afrique francophone*, par Katharina Michaelowa, avril 2000.
- Document de travail No. 158, *Une estimation de la pauvreté en Afrique subsaharienne d'après les données anthropométriques*, par Christian Morriçon, Hélène Guilmeau et Charles Linskens, mai 2000.
- Working Paper No. 159, *Converging European Transitions*, by Jorge Braga de Macedo, July 2000.
- Working Paper No. 160, *Capital Flows and Growth in Developing Countries: Recent Empirical Evidence*, by Marcelo Soto, July 2000.
- Working Paper No. 161, *Global Capital Flows and the Environment in the 21st Century*, by David O'Connor, July 2000.
- Working Paper No. 162, *Financial Crises and International Architecture: A "Eurocentric" Perspective*, by Jorge Braga de Macedo, August 2000.
- Document de travail No. 163, *Résoudre le problème de la dette : de l'initiative PPTE à Cologne*, par Anne Joseph, août 2000.

- Working Paper No. 164, *E-Commerce for Development: Prospects and Policy Issues*, by Andrea Goldstein and David O'Connor, September 2000.
- Working Paper No. 165, *Negative Alchemy? Corruption and Composition of Capital Flows*, by Shang-Jin Wei, October 2000.
- Working Paper No. 166, *The HIPC Initiative: True and False Promises*, by Daniel Cohen, October 2000.
- Document de travail No. 167, *Les facteurs explicatifs de la malnutrition en Afrique subsaharienne*, par Christian Morrisson et Charles Linskens, octobre 2000.
- Working Paper No. 168, *Human Capital and Growth: A Synthesis Report*, by Christopher A. Pissarides, November 2000.
- Working Paper No. 169, *Obstacles to Expanding Intra-African Trade*, by Roberto Longo and Khalid Sekkat, March 2001.
- Working Paper No. 170, *Regional Integration In West Africa*, by Ernest Aryeetey, March 2001.
- Working Paper No. 171, *Regional Integration Experience in the Eastern African Region*, by Andrea Goldstein and Njuguna S. Ndung'u, March 2001.
- Working Paper No. 172, *Integration and Co-operation in Southern Africa*, by Carolyn Jenkins, March 2001.
- Working Paper No. 173, *FDI in Sub-Saharan Africa*, by Ludger Odenthal, March 2001
- Document de travail No. 174, *La réforme des télécommunications en Afrique subsaharienne*, par Patrick Plane, mars 2001.
- Working Paper No. 175, *Fighting Corruption in Customs Administration: What Can We Learn from Recent Experiences?*, by Irène Hors; April 2001.
- Working Paper No. 176, *Globalisation and Transformation: Illusions and Reality*, by Grzegorz W. Kolodko, May 2001.
- Working Paper No. 177, *External Solvency, Dollarisation and Investment Grade: Towards a Virtuous Circle?*, by Martin Grandes, June 2001.
- Document de travail No. 178, *Congo 1965-1999: Les espoirs déçus du « Brésil africain »*, par Joseph Maton avec Henri-Bernard Solignac Lecomte, septembre 2001.
- Working Paper No. 179, *Growth and Human Capital: Good Data, Good Results*, by Daniel Cohen and Marcelo Soto, September 2001.
- Working Paper No. 180, *Corporate Governance and National Development*, by Charles P. Oman, October 2001.
- Working Paper No. 181, *How Globalisation Improves Governance*, by Federico Bonaglia, Jorge Braga de Macedo and Maurizio Bussolo, November 2001.
- Working Paper No. 182, *Clearing the Air in India: The Economics of Climate Policy with Ancillary Benefits*, by Maurizio Bussolo and David O'Connor, November 2001.
- Working Paper No. 183, *Globalisation, Poverty and Inequality in sub-Saharan Africa: A Political Economy Appraisal*, by Yvonne M. Tsikata, December 2001.
- Working Paper No. 184, *Distribution and Growth in Latin America in an Era of Structural Reform: The Impact of Globalisation*, by Samuel A. Morley, December 2001.
- Working Paper No. 185, *Globalisation, Liberalisation, Poverty and Income Inequality in Southeast Asia*, by K.S. Jomo, December 2001.
- Working Paper No. 186, *Globalisation, Growth and Income Inequality: The African Experience*, by Steve Kayizzi-Mugerwa, December 2001.
- Working Paper No. 187, *The Social Impact of Globalisation in Southeast Asia*, by Mari Pangestu, December 2001.
- Working Paper No. 188, *Where Does Inequality Come From? Ideas and Implications for Latin America*, by James A. Robinson, December 2001.
- Working Paper No. 189, *Policies and Institutions for E-Commerce Readiness: What Can Developing Countries Learn from OECD Experience?*, by Paulo Bastos Tigre and David O'Connor, April 2002.
- Document de travail No. 190, *La réforme du secteur financier en Afrique*, par Anne Joseph, juillet 2002.
- Working Paper No. 191, *Virtuous Circles? Human Capital Formation, Economic Development and the Multinational Enterprise*, by Ethan B. Kapstein, August 2002.
- Working Paper No. 192, *Skill Upgrading in Developing Countries: Has Inward Foreign Direct Investment Played a Role?*, by Matthew J. Slaughter, August 2002.
- Working Paper No. 193, *Government Policies for Inward Foreign Direct Investment in Developing Countries: Implications for Human Capital Formation and Income Inequality*, by Dirk Willem te Velde, August 2002.
- Working Paper No. 194, *Foreign Direct Investment and Intellectual Capital Formation in Southeast Asia*, by Bryan K. Ritchie, August 2002.
- Working Paper No. 195, *FDI and Human Capital: A Research Agenda*, by Magnus Blomström and Ari Kokko, August 2002.
- Working Paper No. 196, *Knowledge Diffusion from Multinational Enterprises: The Role of Domestic and Foreign Knowledge-Enhancing Activities*, by Yasuyuki Todo and Koji Miyamoto, August 2002.
- Working Paper No. 197, *Why Are Some Countries So Poor? Another Look at the Evidence and a Message of Hope*, by Daniel Cohen and Marcelo Soto, October 2002.
- Working Paper No. 198, *Choice of an Exchange-Rate Arrangement, Institutional Setting and Inflation: Empirical Evidence from Latin America*, by Andreas Freytag, October 2002.
- Working Paper No. 199, *Will Basel II Affect International Capital Flows to Emerging Markets?*, by Beatrice Weder and Michael Wedow, October 2002.
- Working Paper No. 200, *Convergence and Divergence of Sovereign Bond Spreads: Lessons from Latin America*, by Martin Grandes, October 2002.
- Working Paper No. 201, *Prospects for Emerging-Market Flows amid Investor Concerns about Corporate Governance*, by Helmut Reisen, November 2002.

- Working Paper No. 202, *Rediscovering Education in Growth Regressions*, by Marcelo Soto, November 2002.
- Working Paper No. 203, *Incentive Bidding for Mobile Investment: Economic Consequences and Potential Responses*, by Andrew Charlton, January 2003.
- Working Paper No. 204, *Health Insurance for the Poor? Determinants of participation Community-Based Health Insurance Schemes in Rural Senegal*, by Johannes Jütting, January 2003.
- Working Paper No. 205, *China's Software Industry and its Implications for India*, by Ted Tschang, February 2003.
- Working Paper No. 206, *Agricultural and Human Health Impacts of Climate Policy in China: A General Equilibrium Analysis with Special Reference to Guangdong*, by David O'Connor, Fan Zhai, Kristin Aunan, Terje Berntsen and Haakon Vennemo, March 2003.
- Working Paper No. 207, *India's Information Technology Sector: What Contribution to Broader Economic Development?*, by Nirvikar Singh, March 2003.
- Working Paper No. 208, *Public Procurement: Lessons from Kenya, Tanzania and Uganda*, by Walter Odhiambo and Paul Kamau, March 2003.
- Working Paper No. 209, *Export Diversification in Low-Income Countries: An International Challenge after Doha*, by Federico Bonaglia and Kiichiro Fukasaku, June 2003.
- Working Paper No. 210, *Institutions and Development: A Critical Review*, by Johannes Jütting, July 2003.
- Working Paper No. 211, *Human Capital Formation and Foreign Direct Investment in Developing Countries*, by Koji Miyamoto, July 2003.
- Working Paper No. 212, *Central Asia since 1991: The Experience of the New Independent States*, by Richard Pomfret, July 2003.
- Working Paper No. 213, *A Multi-Region Social Accounting Matrix (1995) and Regional Environmental General Equilibrium Model for India (REGEMI)*, by Maurizio Bussolo, Mohamed Chemingui and David O'Connor, November 2003.
- Working Paper No. 214, *Ratings Since the Asian Crisis*, by Helmut Reisen, November 2003.
- Working Paper No. 215, *Development Redux: Reflections for a New Paradigm*, by Jorge Braga de Macedo, November 2003.
- Working Paper No. 216, *The Political Economy of Regulatory Reform: Telecoms in the Southern Mediterranean*, by Andrea Goldstein, November 2003.
- Working Paper No. 217, *The Impact of Education on Fertility and Child Mortality: Do Fathers Really Matter Less than Mothers?*, by Lucia Breierova and Esther Duflo, November 2003.
- Working Paper No. 218, *Float in Order to Fix? Lessons from Emerging Markets for EU Accession Countries*, by Jorge Braga de Macedo and Helmut Reisen, November 2003.
- Working Paper No. 219, *Globalisation in Developing Countries: The Role of Transaction Costs in Explaining Economic Performance in India*, by Maurizio Bussolo and John Whalley, November 2003.
- Working Paper No. 220, *Poverty Reduction Strategies in a Budget-Constrained Economy: The Case of Ghana*, by Maurizio Bussolo and Jeffery I. Round, November 2003.
- Working Paper No. 221, *Public-Private Partnerships in Development: Three Applications in Timor Leste*, by José Braz, November 2003.
- Working Paper No. 222, *Public Opinion Research, Global Education and Development Co-operation Reform: In Search of a Virtuous Circle*, by Ida Mc Donnell, Henri-Bernard Solignac Lecomte and Liam Wegimont, November 2003.
- Working Paper No. 223, *Building Capacity to Trade: What Are the Priorities?*, by Henry-Bernard Solignac Lecomte, November 2003.
- Working Paper No. 224, *Of Flying Geeks and O-Rings: Locating Software and IT Services in India's Economic Development*, by David O'Connor, November 2003.
- Document de travail No. 225, *Cap Vert: Gouvernance et Développement*, par Jaime Lourenço and Colm Foy, novembre 2003.
- Working Paper No. 226, *Globalisation and Poverty Changes in Colombia*, by Maurizio Bussolo and Jann Lay, November 2003.
- Working Paper No. 227, *The Composite Indicator of Economic Activity in Mozambique (ICAE): Filling in the Knowledge Gaps to Enhance Public-Private Partnership (PPP)*, by Roberto J. Tibana, November 2003.
- Working Paper No. 228, *Economic-Reconstruction in Post-Conflict Transitions: Lessons for the Democratic Republic of Congo (DRC)*, by Graciana del Castillo, November 2003.
- Working Paper No. 229, *Providing Low-Cost Information Technology Access to Rural Communities In Developing Countries: What Works? What Pays?* by Georg Caspary and David O'Connor, November 2003.
- Working Paper No. 230, *The Currency Premium and Local-Currency Denominated Debt Costs in South Africa*, by Martin Grandes, Marcel Peter and Nicolas Pinaud, December 2003.
- Working Paper No. 231, *Macroeconomic Convergence in Southern Africa: The Rand Zone Experience*, by Martin Grandes, December 2003.
- Working Paper No. 232, *Financing Global and Regional Public Goods through ODA: Analysis and Evidence from the OECD Creditor Reporting System*, by Helmut Reisen, Marcelo Soto and Thomas Weithöner, January 2004.
- Working Paper No. 233, *Land, Violent Conflict and Development*, by Nicolas Pons-Vignon and Henri-Bernard Solignac Lecomte, February 2004.
- Working Paper No. 234, *The Impact of Social Institutions on the Economic Role of Women in Developing Countries*, by Christian Morrisson and Johannes Jütting, May 2004.
- Document de travail No. 235, *La condition des femmes en Inde, Kenya, Soudan et Tunisie*, par Christian Morrisson, août 2004.
- Working Paper No. 236, *Decentralisation and Poverty in Developing Countries: Exploring the Impact*, by Johannes Jütting, Céline Kauffmann, Ida Mc Donnell, Holger Osterrieder, Nicolas Pinaud and Lucia Wegner, August 2004.
- Working Paper No. 237, *Natural Disasters and Adaptive Capacity*, by Jeff Dayton-Johnson, August 2004.

Working Paper No. 238, *Public Opinion Polling and the Millennium Development Goals*, by Jude Fransman, Alphonse L. MacDonnald, Ida Mc Donnell and Nicolas Pons-Vignon, October 2004.

Working Paper No. 239, *Overcoming Barriers to Competitiveness*, by Orsetta Causa and Daniel Cohen, December 2004.

Working Paper No. 240, *Extending Insurance? Funeral Associations in Ethiopia and Tanzania*, by Stefan Dercon, Tessa Bold, Joachim De Weerd and Alula Pankhurst, December 2004.

Working Paper No. 241, *Macroeconomic Policies: New Issues of Interdependence*, by Helmut Reisen, Martin Grandes and Nicolas Pinaud, January 2005.

Working Paper No. 242, *Institutional Change and its Impact on the Poor and Excluded: The Indian Decentralisation Experience*, by D. Narayana, January 2005.

Working Paper No. 243, *Impact of Changes in Social Institutions on Income Inequality in China*, by Hiroko Uchimura, May 2005.

Working Paper No. 244, *Priorities in Global Assistance for Health, AIDS and Population (HAP)*, by Landis MacKellar, June 2005.

Working Paper No. 245, *Trade and Structural Adjustment Policies in Selected Developing Countries*, by Jens Andersson, Federico Bonaglia, Kiichiro Fukasaku and Caroline Lesser, July 2005.

Working Paper No. 246, *Economic Growth and Poverty Reduction: Measurement and Policy Issues*, by Stephan Klasen, (September 2005).

Working Paper No. 247, *Measuring Gender (In)Equality: Introducing the Gender, Institutions and Development Data Base (GID)*, by Johannes P. Jütting, Christian Morrisson, Jeff Dayton-Johnson and Denis Drechsler (March 2006).

Working Paper No. 248, *Institutional Bottlenecks for Agricultural Development: A Stock-Taking Exercise Based on Evidence from Sub-Saharan Africa* by Juan R. de Laiglesia, March 2006.

Working Paper No. 249, *Migration Policy and its Interactions with Aid, Trade and Foreign Direct Investment Policies: A Background Paper*, by Theodora Xenogiani, June 2006.

Working Paper No. 250, *Effects of Migration on Sending Countries: What Do We Know?* by Louka T. Katseli, Robert E.B. Lucas and Theodora Xenogiani, June 2006.

Document de travail No. 251, *L'aide au développement et les autres flux nord-sud : complémentarité ou substitution ?*, par Denis Cogneau et Sylvie Lambert, juin 2006.

Working Paper No. 252, *Angel or Devil? China's Trade Impact on Latin American Emerging Markets*, by Jorge Blázquez-Lidoy, Javier Rodríguez and Javier Santiso, June 2006.

Working Paper No. 253, *Policy Coherence for Development: A Background Paper on Foreign Direct Investment*, by Thierry Mayer, July 2006.

Working Paper No. 254, *The Coherence of Trade Flows and Trade Policies with Aid and Investment Flows*, by Akiko Suwa-Eisenmann and Thierry Verdier, August 2006.